

LA SESSION FEDERALE

**Le ministre de la Marine donne
des renseignements à propos
de la loi des Pêcheries**

**LES CREDITS DU MINIS-
TRE DE L'INTERIEUR**

**La situation financière du Yukon
— Une question intéressante
de M. Wilson député
de Laval**

De notre correspondant parlementaire.

Ottawa, 20 — L'hon. M. Hazen a donné, hier, à la chambre quelques renseignements au sujet d'un bill modifiant la loi des pêcheries. Il a profité de l'occasion pour informer la chambre que de quelques jours les autorités américaines feront connaître leur décision quant à l'attitude qu'elles prendront sur le traité des pêcheries qui avait été adopté en 1902, puis en 1910, par les autorités canadiennes.

M. Verville, député de Maisonneuve, a été informé par le gouvernement que le dernier n'exercerait aucun contrôle sur les agents de placement qui font affaires avec d'autres personnes que les immigrants.

La chambre a discuté ensuite les crédits du ministère de l'Intérieur.

M. Wilson, de Laval, a donné avis à la chambre qu'il poserait la question suivante : Le gouvernement a-t-il reçu la communication dont il est question dans l'annonce qui suit, et qui a été publiée dans le "Sentinel", du 19 mars 1914 : "Les membres des loges L.O.L. Victoria No 234, et Golden Lion No 1930, de Collingwood, à leurs assemblées régulières qui ont eu lieu le 9 et le 11 mars 1914, ont adopté la résolution suivante, et ont donné instruction à leurs secrétaires de transmettre cette résolution à l'Orange Sentinel, à l'honorable R. L. Borden, Ottawa, et au premier ministre suppléant d'Ontario, l'hon. J. J. Foy, ainsi qu'à leurs représentants, le col. J. A. Currie, Ottawa, et l'hon. J. A. Duff, Toronto :

"Proposé par William Elliott, P.M., L.O.L., 1930, secondé par Peter McMillin, W.M., L.O.L., 943, et résolu :

"Que nous, les membres et officiers de la Loge Victoria No 943, et de la loge de Golden Lion No 1930, réunis, profitons de cette occasion pour condamner dans les termes les plus vigoureux, l'action du gouvernement fédéral, permettant la carte postale bilingue, de même que permettant l'usage du français sur la papeterie officielle des départements, et considérant ceci comme étant une insulte aux autres nationalités, tels que les Allemands, les Ecossais, et autres, attendu que la langue anglaise est la langue de ce pays.

"Nous demandons de plus l'abolition immédiate des écoles bilingues, attendu que l'anglais est la seule langue qui devrait être enseignée dans nos écoles publiques, si nous voulons réussir à obtenir un corps uni de citoyens. Nous protestons contre l'attitude du non-représentant dans le parlement fédéral, à la législature d'Ontario, qui ont négligé d'élever la voix contre ces empêtements qui sont de nature à nuire à l'unité du Canada.

Le gouvernement, ou quelques membres du gouvernement, a-t-il répondu à ce qui précède ? Dans l'affirmative, quelle a été la réponse ? Le gouvernement, ou quelques-uns de ses membres, a-t-il reçu une protestation contre le fait que le président du la Chambre écrite tous les deux jours au parlement la prière dans la langue française ? Dans l'affirmative, d'où sont venues les protestations, et sur quoi les bases ont-elles ?

L'hon. M. Hazen a fait discuter, hier, par la chambre son bill concernant la loi des pêcheries. Il s'est agi surtout de la situation du Canada au sujet de l'abolition des règlements de pêcheries et des délimitations des eaux où l'on fait la pêche, règlements qui ont été établis par la commission conjointe internationale qui a préparé le traité de 1908. M. Hazen a déclaré que le gouvernement canadien avait adopté la législation ratifiant les règlements en 1910, pratiquement sans discussion.

La même année, ce même sujet était porté à l'attention du Sénat américain. Pour des raisons ou pour d'autres, la décision du gouvernement américain a été retardée indéfiniment. Finalement, le gouvernement canadien a passé un arrangement en conseil déclarant que, à moins que les Etats-Unis ne ratifient les règlements, le 1er mars de cette année, le Canada renouvellerait sa liberté d'action.

MME CAILLAUX ET LA JUSTICE

**Monsieur Fernand Labori défendra
Mme Caillaux, si elle
s'abandonne à la dis-
crétion de la cour**

**LES FUNERAILLES DE
M. CALMETTE**

**Le Comité d'enquête sur l'affaire
Rochette aura tous les
pouvoirs judiciaires**

Paris, 19. — Malgré l'apaisement relatif des esprits en France, l'opinion publique est encore très agitée ; l'intérêt créé par la mort de M. Calmette et l'agitation politique qui en a été la suite, continue d'occuper tous les esprits. Aujourd'hui, cependant, les joyeux Parisiens ont pris part à la parade de la Ma-Carmine, et se sont fort amusés des combats à coups de confettis qui ont eu lieu sur les boulevards.

Quelques étudiants de Paris et de Versailles ont organisé des démonstrations contre M. Caillaux, mais la police les a dispersés facilement. Le principal événement de la journée a été la démission de M. Monis. Il est entendu que sa démission sera définitive et non temporaire, quel que soit le résultat de l'enquête sur l'affaire Rochette.

On a mentionné le nom de plusieurs personnes comme successeurs possibles de M. Monis, cependant, M. Doumergue a décidé de ne pas remplacer M. Monis à présent.

On croit que les anti-républicains feront des démonstrations demain, aux funérailles de M. Calmette ; cependant, la police espère que les troubles ne seront pas graves.

Cependant, M. Heurion, préfet de Paris, a pris toutes les précautions nécessaires pour faire observer l'ordre.

Plusieurs centaines de personnes se sont tenues aux environs de la prison de St-Lazare, aujourd'hui. Toutes les personnes qui sont entrées à la prison ont été soigneusement observées. Madame Caillaux, dit-on, commence à réaliser la gravité de sa situation. On a permis à sa petite fille Juliette, issue de son mariage avec M. Claretie, de rendre visite à sa mère. Le mari et l'avocat de Mme Caillaux lui ont rendu visite aujourd'hui ; Mme Caillaux était très nerveuse et un peu découragée. Elle a discuté sa cause avec M. Labori, afin d'être prête à comparaître devant le magistrat, la semaine prochaine.

On dit que M. Labori a déclaré à Mme Caillaux qu'elle n'avait plus qu'à se livrer à la merci de la cour, et que lors de son plaidoyer en sa faveur, il ne pourrait faire aucun commentaire sur la conduite de M. Calmette. En fait, c'est à cette condition seulement que M. Labori a accepté de défendre Mme Caillaux, et il a nettement déclaré son intention à la famille de son amie, Mme Calmette et à M. Caillaux.

Le comité du sénat, sous la présidence de M. Jibot, auquel on a référé la résolution de la chambre des députés, demandant d'accorder au comité d'enquête les pouvoirs judiciaires, a étudié cette question, aujourd'hui.

Le sénateur Richard a fait remarquer que le comité n'avait pas pleins pouvoirs, et il a demandé d'accorder au comité le droit de punir les témoins, qui refuseront de comparaître ou de prêter serment. La punition serait de deux à cinq ans de prison et une amende contre ceux qui feront comparaître de faux témoins.

Il est entendu que le gouvernement acceptera cet amendement et que la résolution sera adoptée au sénat demain.

Paris, 20. — Le "Figaro" de ce matin publie un appel de la famille Calmette au peuple de Paris. On demande aux gens de s'abstenir de toute manifestation pendant les funérailles de l'ex-directeur du "Figaro". La famille Calmette exprime l'espoir que, devant cette grande affliction, les parties feront trêve à leurs luttes, en signe de respect. La famille Calmette remercie aussi le public de la sympathie dont elle a été l'objet.

Paris, 20. — Le "Figaro" critique On a préparé un projet de loi, qui fortifierait la manière dont est traitée Mme Caillaux à la prison de St-Lazare. Il compare les privilèges exceptionnels accordés à Mme Caillaux à la manière dont sont traités les autres prisonniers. Le journal dit que Mme Caillaux s'étant plainte du froid, on s'est empressé de placer un poêle dans sa cellule. On lui servait de copieux repas, achetés à un restaurant. Mme Caillaux reçoit des centaines de lettres et répond à plusieurs. La cellule voisine, dit le journal, a été transformée en une salle de réception. C'est là que Mme Caillaux reçoit son mari. Le "Figaro" prétend qu'ils préparent tous deux leur défense, et prétendent que Mme Caillaux a été atteinte de folie passagère.

"Mais, ajoute, le Figaro, nous réfutons cet argument. Nous savons qu'un collègue de M. Caillaux a déclaré dans un restaurant, devant plusieurs personnes, que Mme Caillaux avait été atteinte de folie passagère.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE

**Les Etats-Unis reprendront
avec plaisir les négociations
avec le gouvernement
Huerta**

**COMMENT RETABLIR
LA PAIX**

**Une commission composée d'A-
méricains ira au Mexique
pour y étudier la situa-
tion**

Washington, 19. — Les Etats-Unis reprendront avec plaisir les négociations avec le gouvernement de Huerta ou avec les Constitutionalistes. Ils feront aussi leur possible pour ramener, si possible, la paix entre les différentes factions du Mexique.

Telle est l'attitude prise par M. Wilson, après avoir reçu avis, aujourd'hui, que le Sénat américain, par une loi, a autorisé le Président à envoyer une commission d'affaires étrangères dans le Cabinet Huerta était allé rencontrer John Lind, représentant personnel de M. Wilson, afin de renouer les relations interrompues. On mentionne le nom de Senor Rojas, comme successeur de Huerta, si ce dernier se retire. M. Wilson disait, aujourd'hui, à des visiteurs que le Mexique, est un homme d'un haut caractère.

M. Wilson déclare catégoriquement que, comme Président des Etats-Unis, il n'a jamais approuvé, ni dénoncé aucun individu qui a pu aspirer à la présidence du Mexique, et qu'il n'a pas de liste sur laquelle seraient inscrites les noms de gens auxquels il se serait opposé à cause d'une prétendue complicité dans l'assassinat de Madero.

Le refus de M. Wilson de reconnaître Huerta n'est basé sur aucune antipathie personnelle, mais bien sur ce fait, que les Constitutionalistes ne reconnaissent jamais un homme qui a renversé Madero et Suarez, et que les gouvernements établis sur la force et non par le peuple ne sauraient être reconnus par les Etats-Unis.

D'un autre côté, M. Wilson a toujours prétendu que la reconnaissance d'un gouvernement non établi par le peuple lui-même, ne saurait amener la paix. Le Président des Etats-Unis est de plus en plus convaincu que la paix au Mexique ne saurait être obtenue, que moyennant des termes acceptables et par les Mexicains et par les Constitutionalistes. La situation n'a pas changé depuis l'été dernier.

M. Wilson admet que toutes les propositions de paix doivent tendre à concilier les esprits des différentes factions, donnant leur adhésion à un Président provisoire. Ce Président pourrait réorganiser le système de gouvernement, et ce gouvernement nouveau pourrait ensuite être adopté par le peuple du Mexique, en général.

Le Président des Etats-Unis propose l'envoi au Mexique, d'une Commission composée d'Américains éminents pour faire enquête sur l'état du Mexique. Des rapports non-officiels déclarent que Huerta et Villa seraient prêts à accepter une telle commission. Cependant, M. Wilson, malgré son adhésion à ce moyen, aimerait mieux que les factions du Mexique en fassent elles-mêmes la demande.

Vera Cruz, 19. — Le ministre des Affaires étrangères du Mexique, Senor Portillo Y. Rojas est arrivé de Mexico. Il a rencontré, ce soir, M. Lind, l'entrevue a duré deux heures. Les deux représentants de leur pays respectif n'ont pas voulu divulguer le sujet de leur entretien, cependant, M. Lind a déclaré que l'entrevue n'avait pas grande importance.

DIVORCE DE HAUTS PERSONNAGES

**Le prince Guillaume et la prin-
cesse Marie se séparent après
quelques années de vie com-
mune**

Stockholm, 19. — Le Conseil d'Etat a ratifié la décision de la Cour du Consistoire, prononçant le divorce entre le Prince Guillaume de Suède et la Princesse Marie, Duchesse de Pavlovsk de Russie, avant son mariage. Le Prince et la Princesse ont apporté comme motifs à leur séparation, l'incompatibilité de leurs caractères. Le mariage avait eu lieu en 1908, mais des troubles intérieurs ont décidé les deux jeunes mariés à se séparer.

**LES REBELLES AURAIENT
PRIS UNE VILLE**

**Le sort du général Arguells et
de ses soldats.**

Mexico, 19. — On rapporte que la ville de Chilpancingo, capitale de l'Etat de Guerrero, est aux mains des rebelles. Cette nouvelle a été officiellement, cependant on craint que le Col. Arguells et ses 116 soldats n'aient été exécutés par les rebelles, après leur capture à Moclova.

CINQUANTE NOYES

**UN TORPILLEUR FAIT SOM-
BRER UN PETIT NAVIRE
DANS LE GRAND CANAL
DE VENISE.**

Venise, 19. — Un torpilleur a fait sombrer un petit navire passeur qui fait le trajet entre Venise et Lido, et cinquante personnes se sont noyées.

L'avant du torpilleur est entré dans la poutre du navire, et ce dernier a sombré presque immédiatement. On compte, parmi les victimes plusieurs femmes et plusieurs enfants.

Quinze personnes qui se trouvaient sur le pont, au moment de l'accident, ont été sauvées par l'équipage du torpilleur. Les autres passagers se sont trouvés enfoncés dans leurs cabines et furent engloutis. Les matelots italiens ont plongé plusieurs fois pour repêcher les malheureux, mais sans succès. La population est fort affectée ici, parce qu'on ne connaît pas encore le nom des victimes.

UN MAGNIFIQUE DON

**La marquise Arconati-Visconti
offre à la France de riches
peintures.**

Paris, 19. — Le ministre de l'Instruction publique a annoncé au cabinet, ce matin, que la marquise Arconati-Visconti a fait don au Louvre de sa collection de peintures, de porcelaines, et d'autres objets d'art dus à des artistes de la Renaissance Française et Italienne. La valeur de ce don est de 31,000,000.

En 1912, la marquise offrait aux Etats-Unis la chaise du marquis de Lafayette.

LE SORT DU NAVIRE AMERICAIN "POTOMAC"

**Le remorqueur en parfait état,
mais est encore pris dans les
glaces.**

Curling, Terre-Neuve, 19. — Des hommes envoyés par l'agent consulaire Gould, se sont rendus à bord du navire américain Potomac, abandonné au milieu des glaces, dans le golfe St-Laurent.

Après une marche de cent milles sur la terre et les glaces, les excursionnistes ont trouvé le Potomac à cinq milles au Sud de Pointe-Riche. Le navire paraît en bonne condition. D'autres hommes sont partis pour se rendre au navire ; ils apportent de la dynamite, et tentent de casser la glace. Aujourd'hui, le vent d'Est est très fort, et on croit que le Potomac sera entraîné dans le golfe St-Laurent.

MORT TRAGIQUE

**Trois personnes perdent la vie
au cours d'un incendie.**

Détroit, Michigan, 19. — Un incendie a complètement détruit un édifice, ici, ce matin. Trois personnes ont péri dans les flammes. On a retrouvé deux cadavres.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE

**Les Etats-Unis reprendront
avec plaisir les négociations
avec le gouvernement
Huerta**

**COMMENT RETABLIR
LA PAIX**

**Une commission composée d'A-
méricains ira au Mexique
pour y étudier la situa-
tion**

Washington, 19. — Les Etats-Unis reprendront avec plaisir les négociations avec le gouvernement de Huerta ou avec les Constitutionalistes. Ils feront aussi leur possible pour ramener, si possible, la paix entre les différentes factions du Mexique.

Telle est l'attitude prise par M. Wilson, après avoir reçu avis, aujourd'hui, que le Sénat américain, par une loi, a autorisé le Président à envoyer une commission d'affaires étrangères dans le Cabinet Huerta était allé rencontrer John Lind, représentant personnel de M. Wilson, afin de renouer les relations interrompues. On mentionne le nom de Senor Rojas, comme successeur de Huerta, si ce dernier se retire. M. Wilson disait, aujourd'hui, à des visiteurs que le Mexique, est un homme d'un haut caractère.

M. Wilson déclare catégoriquement que, comme Président des Etats-Unis, il n'a jamais approuvé, ni dénoncé aucun individu qui a pu aspirer à la présidence du Mexique, et qu'il n'a pas de liste sur laquelle seraient inscrites les noms de gens auxquels il se serait opposé à cause d'une prétendue complicité dans l'assassinat de Madero.

Le refus de M. Wilson de reconnaître Huerta n'est basé sur aucune antipathie personnelle, mais bien sur ce fait, que les Constitutionalistes ne reconnaissent jamais un homme qui a renversé Madero et Suarez, et que les gouvernements établis sur la force et non par le peuple ne sauraient être reconnus par les Etats-Unis.

D'un autre côté, M. Wilson a toujours prétendu que la reconnaissance d'un gouvernement non établi par le peuple lui-même, ne saurait amener la paix. Le Président des Etats-Unis est de plus en plus convaincu que la paix au Mexique ne saurait être obtenue, que moyennant des termes acceptables et par les Mexicains et par les Constitutionalistes. La situation n'a pas changé depuis l'été dernier.

M. Wilson admet que toutes les propositions de paix doivent tendre à concilier les esprits des différentes factions, donnant leur adhésion à un Président provisoire. Ce Président pourrait réorganiser le système de gouvernement, et ce gouvernement nouveau pourrait ensuite être adopté par le peuple du Mexique, en général.

Le Président des Etats-Unis propose l'envoi au Mexique, d'une Commission composée d'Américains éminents pour faire enquête sur l'état du Mexique. Des rapports non-officiels déclarent que Huerta et Villa seraient prêts à accepter une telle commission. Cependant, M. Wilson, malgré son adhésion à ce moyen, aimerait mieux que les factions du Mexique en fassent elles-mêmes la demande.

Vera Cruz, 19. — Le ministre des Affaires étrangères du Mexique, Senor Portillo Y. Rojas est arrivé de Mexico. Il a rencontré, ce soir, M. Lind, l'entrevue a duré deux heures. Les deux représentants de leur pays respectif n'ont pas voulu divulguer le sujet de leur entretien, cependant, M. Lind a déclaré que l'entrevue n'avait pas grande importance.

Registres Victor

**Quand vous achetez des
registres pour votre Gram-
o-phone, ne manquez pas
d'acheter les registres Vic-
tor — les seuls registres
parfaits.**

**Les registres Victor exclusivement,
sont faits par les plus grands chan-
teurs et musiciens du monde.**

Venez à l'un de nos trois magasins de Montréal entendre votre musique favorite sur la Victrola. Nous serons heureux de vous la jouer sans aucune obligation de votre part. Demandez notre Encyclopédie musicale gratuite, donnant la liste de plus de 6,000 Registres Victor, et notre catalogue spécial de Registres populaires français et franco-canadiens.

BERLINER GRAM-O-PHONE CO, LIMITED

TROIS MAGASINS RUE STE-CATHERINE
279 Est - - - Tél. Est 2972
Près rue Saint-Denis
355 Ouest - - - Tél. Up 572
Près rue Victoria
415 Ouest - - - Tél. Up 2418
Près rue Mansfield
Marchands dans toutes les Villes et Cités

LA GUERRE ECLATERAIT

**SIR EDWARD CARSON EST
APPELE A BELFAST POUR
CALMER LES ESPRITS.**

Londres, 19. — S'il faut en croire les journaux Unionistes, il se prépare en Ulster de graves événements. Le gouvernement, dit la rumeur, prépare l'occupation militaire. La motion de censure contre le gouvernement proposée par Andrew Bonar Law a été rejetée par un vote de 345 contre 252.

Arthur J. Balfour, appelé par M. Bonar Law est revenu en toute hâte de la Riviera et est arrivé à Londres assez tôt pour enregistrer son vote.

On dit, aussi, un peu partout, que Sir Edward Carson et plusieurs autres chefs Unionistes de l'Ulster se sont arrêtés, cependant on a publié un démenti officiel à la rumeur qui voulait que les mandats d'arrestation fussent signés. Sir Edward Carson, a, cependant, créé une sensation, en visitant la Chambre des Communes avant la fin du débat. Il s'est embarqué pour Belfast.

Austin Chamberlain déclarait hier soir que Sir Edward avait été appelé en Irlande, à la suite de développements inattendus. Certains Unionistes prétendent que les gens de l'Ulster veulent à tout prix s'insurger et que Sir Edward Carson a été appelé pour essayer de les calmer.

Le "Daily Telegraph" déclare : "A moins que toutes les prévisions ne soient fausses, il y aura du sang versé en Ulster avant le retour de Sir Edward aux Communes."

Le Marquis de Londonderry et d'autres Unionistes éminents sont partis pour Belfast et leur décision est interprétée comme un défi au gouvernement.

Tous les journaux sont d'avis que toute entente est maintenant impossible au sujet du Home Rule et que le bill passera tel que rédigé.

M. WILSON ET LES CHE- MINS DE FER AMERICAINS

**Le président des Etats-Unis s'in-
téresse vivement à la situation
financière des compagnies de
transport.**

Washington, 19. — Le président Wilson a exprimé aujourd'hui, son vif intérêt à la situation financière des chemins de fer américains et son désir de faire son possible pour leur venir en aide.

Des visiteurs s'étaient rendus chez M. Wilson pour lui demander s'il avait quelque chose de particulier sur la situation financière des chemins de fer des Etats-Unis, le président déclara qu'il ne savait qu'une chose, l'incertitude de leur position. Il ajouta que le gouvernement considérerait sérieusement la position faite aux chemins de fer par l'augmentation du coût de l'exploitation et de la diminution des revenus. M. Wilson n'a pas donné son opinion sur l'augmentation proposée des taux de transport.

CANADIENS DEVANT LES COURS AMERICAINS

**Trois hommes et trois femmes du
Canada subiront leur procès
aux Etats-Unis.**

Détroit, Mich., 19. — Parmi les 39 actes d'accusation rapportés par le grand jury des Etats-Unis se trouvent trois cas de traite des blanches dont sont accusés trois Canadiens. Robert S. McKirdy est accusé d'avoir amené Margaret Louise Lockridge de Winnipeg, Ont. ; George Turcotte est accusé d'être venu de Toronto en compagnie de Henriette Polky et Joseph Dille est accusé d'avoir amené de Hamilton, Minn. Minnie Cross. Trois femmes Unionistes éminentes : Margaret Rankin, Jennie Beattie et Annie Neubauer sont accusées d'être retournées aux Etats-Unis après avoir été déportées.

LE GOUVERNEUR- GENERAL A TORONTO

**Son Altesse Royale a une jour-
née bien employée.**

Toronto, 19. — Son Altesse Royale, le Duc de Connaught a passé la journée à Toronto, et est retourné à Ottawa, ce soir. Pendant son bref séjour ici, le Duc a été l'hôte du Club York, il a visité le local des Boy Scouts, a inauguré officiellement le Royal Ontario Museum et a assisté à la cérémonie de l'inauguration de la porte Howard Memorial.

AVIS

Pour la commodité des Citoyens de Montréal, nous avons fait installer, au Comité Général de l'Association, 16 rue Notre-Dame Ouest, trois (3) téléphones.

Pour demander des renseignements relatifs aux prochaines élections, téléphonez aux numéros suivants :

MAIN 4643 MAIN 5431

Pour renseignements de toute autre nature, téléphonez au numéro suivant : **MAIN 4084**

ASSOCIATION DES CITOYENS DE MONTREAL.

ELECTEURS, VOTEZ POUR NAPOLEON HEBERT!

Liste partielle des électeurs de Montréal qui ont signé le bulletin de présentation de
M. E. NAPOLEON HEBERT, candidat au bureau de Contrôle.

Hector R. Bisillon, C.R.

J. A. Paquin, N.P.

L. G. A. Cresce, C.R.

J. G. Duhamel.

J. A. Maucotel.

W. G. Lessard.

L. Ans. Robillard.

J. H. Foisy.

Max Streat.

J. Noé Guilbault.

A. Hébert.

Raoul Raizenne.

A. Deslauriers.

Ovide Taillefer.

Antime Marcheterre.

F. Deschambault.

Jos. de l'Etoile.

G. St-Jean.

Fred. Dorval.

A. Gauthier.

J. Gagnon.

E. Dompierre.

Joseph Longpré.

Charles Bailey.

J. H. Aumont.

N. Gravel.

Emile Bernier.

A. Lauzon.

Joseph Raymond.

F. O. Hotté.

O. Rollin.

C. Dufresne.

Fred. Ross.

Alp. Durand.

A. Fortier.

A. Fry.

E. Juneau.

A. Lacombe.

H. Hawksworth.

Jules Labella.

W. Art. Compté.

O. Marcoux.

Alfred Cyr.

J. E. St-Cyr.

J. A. Handfield.

Geo. Geauvaux.

L. Des Grosseilliers.

J. T. Charbonneau.

S. Devaux.

Avila Gariépy.

H. Gariépy.

A. Fontaine.

L. Bergeron.

M. St-Jean.

Elphège Blain.

Isidore Morissette.

Fred. Simard.

Télesphore Laliberté.

A. Gagnon.

L. T. Beaupré.

Emile Meilleur.

Emile Poisy.

A. Leroux.

Art. Bédard.

Alph. Mantha.

E. Rochon.

Louis Legault.

Jos. Brail.

Louis Dragon.

G. Guyot.

C. Bertrand.

Alph. Prévost.

M. Dussault.

J. O. Boisjoly.

Jos. Nantel.

P. Beaudoin.

J. W. Charbonneau.

R. H. McKern.

Ernest Boucher.

Moise Robert.

W. Laverdure.

J. N. Pinsonneault.

Aldéric Larose.

Chs. Gauvrement.

Wilfrid Hotté.

Henri Hotté.

Jos. Léonard.

Ed. Jacques.

J. Descotes.

J. E. Morin.

Jos. Baillargeon.

André Gauvreau.

Louis Laplume.

W. L. Hawksworth.

J. W. Moss.

H. E. Grace.

J. B. Demers.

J. B. N. Gougeon.

Alphonse Jobin.

L. Bourgeois.

C. H. Bourgeois.

O. Morrisette.

P. E. Ruel.

Albert Brousseau.

Oct. Ritchot.

H. Lagarde.

Rod. Beaudoin.

M. A. MacMillan.

Edouard Choquette, N.P.

Alex. Lacoste, C.R.

Leandre Belanger, N.P.

F. W. Bain.

L. A. Lefebvre, C.R.

Jos. Plouffe.

A. Bertrand.

A. Gravel.

P. Dussault.

D. M. Stancio.

O. Cyr.

Geo. Delorme.

Edmond Tremblay.

T. Tremblay.

Art. Lemay.

Max. Nadeau.

J. E. Therrien.

J. E. Therrien.

C. Fortier.

Maxime Savard.

Jos. Labrèche.

P. Ancelet.

Arthur Pelletier.

François Chayer.

Napoleon Dufresne.

R. Lefebvre.

L. E. Gagnon.

Alex. Labossière.

Victor Bédard.

Louis Ténas.

C. Contant.

F. Martin.

Albert Reed.

Eugène Hoult.

Geo. Richer.

V. Dénard.

Onésime Therrien.

J. E. Chs. Pagé.

Ul. Favrar.

Pierre Marois.

J. F. Brodeur.

J. A. Vaillancourt.

J. N. Garneau.

Roméo Roussel.

Ives Brossard.

Paquin & Frères.

L. Barbeau.

M. Malo.

Aug. Bastien.

F. Séguin.

J. D. Huot.

Camille Perreault, N.P.

J. E. H. Tessier, Jr.

Art. Aubert.

A. Arcand.

Joseph Leclair.

A. Maisonneuve.

Joseph Dussault.

Joseph Paquette.

J. Perrin.

Ph. Dubeau.

François D'Arçon.

Stanislas Coallier.

J. B. Hébert.

C. O. Drouet.

O. Perreault.

J. Trépanier.

Chs. Ed. Hébert.

L. Côté.

A. Bourgeois.

Louis Tremblay.

J. B. Comeau.

J. Thibault.

Ovila Francoeur.

Alphonse Martin.

Geo. E. Gravel.

Ed. St-Jean.

H. Pagé.

John Ramarcère.

L. Lamotte.

Louis Cassello.

Fred. Goedike.

Joseph Cacchioni.

Raffaele Massella.

H. N. Hamersley.

L. Major.

V. Plante.

M. Coutlée.

S. Marat.

Joseph Bédard.

G. A. Robillard.

S. Glackmeyer.

L. Mainville.

Alphonse Longpré.

Alfred Fyfe.

G. Vandaele.

Egéria Ginchereau.

Arthur Dufresne.

R. Cloutier.

J. A. Richer.

Arthur Bouchard.

O. Drouet.

O. Morin.

A. Bourdon.

E. Monette.

J. David.

A. R. Frigon.

O. Lamoureux.

Idor Larivière.

Henri Scott.

J. E. Prevost.

Arsène Ecrémont, M.D.

Hector Gauthier.

Jos. Barrette.

Napoleon Germain.

G. Thibault.

Alexandre Boivin.

J. B. Vandaele.

Jos. Morissette.

P. Roussel.

G. Lachance.

A. Marcotte.

A. Harvey.

Elz. Monette.

Alb. David.

M. Macheterre.

B. Tétrault.

A. Lamarche.

R. A. Turcot.

A. Parent.

F. Aubertin.

A. Perrin.

B. Dompierre.

M. A. Paré.

C. Poupard.

R. Onellette.

G. Allaire.

Ubaldo Trudeau.

O. Paré.

Chs. Perreault.

A. Prudhomme.

M. Goulet.

P. Lagrenade.

A. Lacourse.

A. Millette.

J. Jourdain.

E. Renaud.

H. Mallette.

J. F. Brodeur.

J. A. Vaillancourt.

J. N. Garneau.

Roméo Roussel.

Ives Brossard.

Paquin & Frères.

L. Barbeau.

M. Malo.

Aug. Bastien.

F. Séguin.

J. D. Huot.

Camille Perreault, N.P.

J. E. H. Tessier, Jr.

Art. Aubert.

A. Arcand.

Joseph Leclair.

A. Maisonneuve.

Joseph Dussault.

Joseph Paquette.

J. Perrin.

Ph. Dubeau.

François D'Arçon.

Stanislas Coallier.

J. B. Hébert.

C. O. Drouet.

O. Perreault.

J. Trépanier.

Chs. Ed. Hébert.

L. Côté.

A. Bourgeois.

Louis Tremblay.

J. B. Comeau.

J. Thibault.

Ovila Francoeur.

Alphonse Martin.

Geo. E. Gravel.

Ed. St-Jean.

H. Pagé.

John Ramarcère.

L. Lamotte.

Louis Cassello.

Fred. Goedike.

Joseph Cacchioni.

Raffaele Massella.

H. N. Hamersley.

L. Major.

V. Plante.

M. Coutlée.

S. Marat.

Joseph Bédard.

G. A. Robillard.

S. Glackmeyer.

L. Mainville.

Alphonse Longpré.

Alfred Fyfe.

G. Vandaele.

Egéria Ginchereau.

Arthur Dufresne.

R. Cloutier.

J. A. Richer.

Arthur Bouchard.

O. Drouet.

O. Morin.

A. Bourdon.

E. Monette.

J. O. Gagnon.

L. A. Lacoste.

Idor Larivière.

Henri Scott.

J. E. Prevost.

Arsène Ecrémont, M.D.

Hector Gauthier.

Jos. Barrette.

Napoleon Germain.

G. Thibault.

Alexandre Boivin.

J. B. Vandaele.

Jos. Morissette.

P. Roussel.

G. Lachance.

A. Marcotte.

A. Harvey.

Elz. Monette.

Alb. David.

M. Macheterre.

B. Tétrault.

A. Lamarche.

R. A. Turcot.

A. Parent.

F. Aubertin.

A. Perrin.

B. Dompierre.

M. A. Paré.

Le Canada

Montréal, vendredi 20 mars 1914.

Comment les conservateurs traitent les coupables

L'AFFAIRE FERGUSON A TORONTO — UTILE COMPARAISON

M. G. H. Ferguson, député de Grenville à la législature d'Ontario, a rendu de signalés services à son parti ; le parti conservateur. Tout récemment, c'est lui qui a été chargé d'exécuter M. Evans ; et il s'en est acquitté à merveille. Il a été, en même temps, chargé par le gouvernement Borden de faire une enquête sur l'administration du canal de Trent, Et, quoique le rapport de cette enquête ne soit pas encore publié, il a permis aux journaux conservateurs d'Ontario d'annoncer la révélation de scandales de première grandeur, auxquels on ne manque pas de mêler les noms de politiciens libéraux.

Malheureusement, pour cette besogne, il reçoit des honoraires du gouvernement fédéral. Et la loi d'Ontario déclare que le fait, pour un député à la législature, de recevoir des honoraires du gouvernement fédéral, lui fait perdre son siège et le rend passible d'une amende de \$2,000 par jour pour chaque jour qu'il siège à l'Assemblée tout en étant à l'emploi du gouvernement du Dominion.

Cet article de la loi a été adopté, évidemment, à une époque où le gouvernement du Dominion n'était pas de la même politique que le gouvernement de la province d'Ontario.

Mais l'effet n'en était pas moins déplorable pour M. Ferguson, qui se trouvait passible d'amendes dont le total dépassait de beaucoup ses honoraires comme commissaire enquêteur.

Aussi, dès que cette fautive situation a été signalée à ses amis, le gouvernement Whitney a rédigé un tout petit projet de loi, — exemptant personnellement M. Ferguson des effets de l'article de loi précité.

Et, il a réussi, après avoir épuisé toutes les forces de résistance morale et physique de l'opposition libérale, à faire passer ce bill par ses trois lectures dans la même séance.

La sanction du Lieutenant-Gouverneur ne se fera certes pas attendre, car le temps presse ; vous comprenez, \$2,000 d'amende par jour !

Et voilà comment le parti conservateur fait exécuter les lois qu'il a mises dans les statuts pour sauvegarder l'indépendance des députés.

Et l'on peut, une fois de plus, apprécier comment les libéraux et les conservateurs traitent respectivement les députés coupables, en comparant la justice faite à un Evans ou un Mousseau, avec la faveur dont le gouvernement tory d'Ontario vient de couvrir un Ferguson.

Les accidents du travail

ONTARIO VEUT SUIVRE L'EXEMPLE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Suivant l'exemple donné par la province de Québec, qui s'est placée à la tête du progrès dans la législation ouvrière par la loi Taschereau, la province d'Ontario étudie en ce moment un projet de loi réglementant l'indemnité à accorder pour les accidents du travail.

Jusqu'ici, la loi d'Ontario ne reconnaissait le droit à une indemnité, que si l'accident était dû à la faute du patron.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

C'est la loi Taschereau qui, la première, a introduit au Canada le principe que tout accident de travail entraîne un droit à une indemnité, à moins qu'il ne soit dû à la faute grave de l'ouvrier.

Après l'élection de Trois-Rivières

QUELQUES REFLEXIONS ET COMMENTAIRES

Le "Devoir" affecte de voir dans le résultat de l'élection de Trois-Rivières "un réel recul de l'influence ministérielle (sic)"; tout cela parce que la majorité de M. Tessier est de 277 au lieu de 297.

Or, cette marge insignifiante de vingt-neuf voix ne comporte en réalité qu'un changement de dix votes passés d'une colonne à l'autre. Pour effacer les 277 votes qui restent, il faudrait déplacer 138 votes ; et à dix votes par élection, cela prendrait 14 élections.

Come il y a une élection environ tous les quatre ans, cela fait une période de 56 ans ; c'est donc en 1970 seulement qu'avec un gain proportionnel à celui d'hier, le candidat conservateur remporterait Trois-Rivières.

Le "réel recul" dont parle le "Devoir" n'est pas de nature à nous inquiéter fort.

Commentant le résultat de mercredi, M. Dey déclare avec regret que cette élection "va donner l'impression que le comté ne désapprouve pas le scandale Mousseau."

M. Dey s'abuse. L'élection prouve tout simplement que l'électorat de Trois-Rivières reconnaît que le gou-

vernement Gouin a fait tout son devoir dans l'affaire Mousseau, et qu'il ne saurait en aucune façon être tenu responsable d'une faute commise par un particulier et pour laquelle il a rendu pleine justice.

La "Gazette", depuis plusieurs jours, préditait une victoire pour M. Dey.

Au lendemain de l'élection, le confrère écrit que le résultat est cependant encourageant pour l'opposition, vu que le gouvernement n'a pas augmenté sa majorité de 1912.

Si la "Gazette" trouve de l'encouragement dans le fait que ses amis ont été incapables même de diminuer la majorité de M. Tessier, nous n'avons plus qu'à louer notre confrère de son optimisme dont il aura l'occasion de se servir encore aux prochaines élections partielles.

La veille de l'élection, l'"Événement" annonçait en grosses lettres que le gouvernement Gouin était "à l'agonie."

C'est le moment de répéter le vers célèbre :

"Les gens que vous tuez se portent assez bien."

admettre, ou tout au moins, de faire partie de la société filiale des "Sons of England".

Et le confrère répond :

"On n'a jamais expliqué bien clairement la procédure mentionnée par notre correspondant. Il est probable que les deux ordres nationaux et de bienfaisance qui, à eux deux, sont en possession à peu près complète de l'hôtel de ville et de tout ce qui y appartient, préfèrent que les membres du service municipal soient des "Frères" de l'un ou de l'autre, plutôt qu'un étranger absolu pour qui le mot de passe n'aurait aucune signification et ne provoquerait aucun mot de ralliement. Notre correspondant pourrait s'enquérir auprès du maire qui doit être bien au fait de tout cela.

Si le maire n'est pas disponible, le premier venu des autres membres du conseil de ville pourra le remplacer. L'année dernière, dix-huit d'entre eux suivaient la procession orangiste. Nous n'avons pas de données exactes sur le personnel du présent conseil."

Si nous comprenons bien, donc, pour avoir un emploi dans le service municipal de Toronto, il faut être ou Orangiste ou "Son of England".

Que dirait-on, à Toronto, si, pour avoir un emploi à l'hôtel de ville de Montréal, il fallait montrer un billet de confession ?

Mais, dans tous les cas, on constate encore une fois que la promesse exécutée par M. Borden, de 1909 à 1912, sur cette question de la politique navale, a isolé le Canada et l'a mis en antagonisme direct avec les autres dominions de l'Empire.

Comment M. Borden et ses collègues sortiraient-ils de là, c'est ce que nous ne pouvons nous imaginer. Et nous ne voyons pour eux qu'une solution possible : qu'ils remettent le gouvernement aux libéraux, ce qui se fera aux prochaines élections.

Le canal Lachine et les ouvriers

L'honorable sénateur Casgrain a développé, lundi, devant le Sénat, son interpellation au gouvernement sur l'inhumanité de condamner au chômage pour un mois presque tous les ouvriers des usines du canal Lachine.

Le public lui saura gré d'avoir pris en face d'un pouvoir arbitraire et tyrannique la défense des intérêts supérieurs du travail et du droit des ouvriers à la vie.

Le gouvernement s'est naturellement retranché derrière ses ingénieurs qui, paraît-il, avaient déclaré nécessaire de vider le canal pour exécuter certains travaux de réparation ; le chef du parti conservateur au Sénat, l'hon. M. Loughheed, a prétendu que les travaux seraient exécutés dans l'espace d'un mois et que le chômage des usines ne serait pas, par conséquent, plus long que d'habitude.

Alors, pourquoi ne pas faire coïncider les deux genres de travaux ? Si le nouveau bassin que l'on creuse à l'extrémité de la Côte St-Paul peut être terminé en un mois, pourquoi n'avoir pas attendu la date à laquelle le canal est vidé pour le nettoyage annuel ?

Ce nettoyage qui va commencer le 1er avril, va forcer de garder le canal vide pendant un autre mois, pour quoi ne pas faire faire les deux en même temps ?

Les excuses du sénateur Loughheed ne tiennent pas debout et ne dégagent nullement la responsabilité du gouvernement de ce double chômage que l'on aurait pu éviter.

L'orangisme à l'hôtel-de-ville de Toronto

Le "Globe" de Toronto du 18 courant nous révèle un singulier état de choses.

Un correspondant lui a demandé pourquoi, à tous ceux qui se présentent pour obtenir un emploi dans l'administration municipale de Toronto, on demande s'ils font partie de l'ordre des Orangistes ; et, si la réponse est négative, on déclare qu'il leur sera refusé l'emploi.

Un autre correspondant nous dit qu'il a vu, à l'hôtel de ville de Toronto, un homme qui, après avoir été refusé l'emploi, a été admis à l'emploi.

Un autre correspondant nous dit qu'il a vu, à l'hôtel de ville de Toronto, un homme qui, après avoir été refusé l'emploi, a été admis à l'emploi.

de cette fête et des discours qui y ont été prononcés. Nous félicitons le Comité France-Amérique de son heureuse initiative et du soin constant qu'il lui a mis à propager les choses canadiennes et à promouvoir, grâce à l'autorité dont il jouit, les intérêts canadiens en France. L'œuvre poursuivie par ce Comité devrait lui valoir parmi nous de nombreux adhérents. Elle mérite notre sympathie et nos encouragements.

L'impôt sur le revenu

Une fantaisie

Un humoriste a consacré à l'impôt sur le revenu, en France, le huitain suivant :

Tout le monde a tiré dessus !
Il est devenu l'impôt-cible.
Gardons-nous nos revenus ?
Cet espoir est encore possible.
Car l'impôt sur le revenu
Étant désormais l'impossible.
Concluons : c'est compréhensible.
À l'impôt-cible nul n'est tenu.

Suffragettes

Les suffragettes anglaises sont plus désordonnées que jamais dans leurs déprédations, et les assauts se multiplient.

Devant cette folle furieuse, on est tenté de se dire : "Donner le droit de vote aux femmes, cela peut encore se discuter, mais le donner aux suffragettes, jamais !"

Les méthodes d'affaires des Etats

Un correspondant nous demande de lui donner dans notre journal les renseignements suivants :

1o Comment se font, entre puissances, les achats d'or en lingots.
2o Comment se font les emprunts.
3o Comment se font les transactions commerciales.

Voici quelques notes qui couvriront probablement le terrain :

1o Les puissances ne font pas le commerce de l'or en lingots ; celles qui se font une réserve d'or, comme la Russie et les Etats-Unis, achètent l'or sur le marché public, où il est offert, soit par les propriétaires de mines soit par les banques qui l'ont acquis des mineurs.

L'or en lingot est payé comme or pur, sans alliage. Les nations qui frappent la monnaie d'or y ajoutent 10 p.c. de cuivre, ce qui couvre les frais de frappe et laisse encore un bénéfice — appelé en anglais "seigniorage".

2o Les emprunts d'Etats se font généralement comme ceux des compagnies industrielles ou commerciales : par l'entremise de banques ou de syndicats qui souscrivent l'emprunt à un taux fixe et le revendent à leur clientèle avec bénéfice ; ou bien qui sont simplement les agents du trésor et reçoivent à leurs guichets les souscriptions du public, moyennant une commission convenue.

Dans le premier cas, les banques ou le syndicat sont appelés "underwriters", parce qu'ils "entreprennent" de placer l'emprunt et si le public ne répond pas, ils sont obligés de payer de leurs propres fonds.

Dans le second cas, c'est l'emprunteur, Etat, ville ou compagnie, qui court le risque que le public ne souscrive pas.

3o Les Etats ne font pas de commerce — sauf dans le cas des monopoles où les transactions sont sujettes à des règles spéciales — Mais ils achètent les fournitures dont ils ont besoin, après avoir demandé des soumissions, dont la forme varie suivant les lieux et les objets. Ils vendent aussi parfois, soit des produits diplomatiques, soit, par exemple des armes ou des navires de rebut, des chevaux reformatés etc. Ces ventes se font aussi sur soumissions ou aux enchères.

Le rôle de Daisy permet à Mme Guiraudon-Cain — qui, le jour de la répétition générale fut prévenue, au moment d'entrer en scène, de la mort de son père — de faire montre d'une belle énergie, Mme Brothly, MM. Francell et Jean Périer se montrèrent, comme à leur habitude, excellents.

Le roman de M. Abont, "Le Roi des Montagnes", reste encore dans toutes les mémoires, honnête, moral et extravagant. Ses aventures ont diverties toute une génération. L'action est présente à toutes les pensées et je ne la retracerai pas ici. Qu'il nous suffise de dire que M. Victor Léon et son collaborateur M. Maurice Ordonneau, vieux routiers du métier, ont tiré tout le parti possible de l'aventure dans un opéra-comique qu'ils ont donné au Théâtre-Lyrique.

La musique de M. Franz Lehar. Elle ne pouvait être que langoureuse et ensorcelante. Les Viennois tournent de tous les sujets, et nous entraînent avec eux dans un tourbillon de motifs, de rythmes capiteux et mousquetaires ; même quand il n'y a pas de valses, ils trouvent le moyen de faire tourner la tête aux grandes et petites personnes.

M. Lagrange a fait de son théâtre un lieu de rendez-vous pour ces sortes de fêtes que sont les reprises des opéras-comiques de l'ancien répertoire qui prélaient, dit-on, aux accords des unions heureuses. Tout le répertoire y a passé. Aujourd'hui il renouvelle ce qu'il a fait déjà avec succès, du reste plusieurs fois, son affiche avec une œuvre inédite. Le public ne s'en plaindra pas.

Les décors, comme les costumes, sont du meilleur goût. "Le Roi des Montagnes" est fort bien interprété par Mme Rosalia Lambrecht, Wanda Léone, Labarthe, MM. Sainprey, Brunais, Delval et Gerbert. L'orchestre, sous la direction de M. Laporte, fait bien valoir l'ensemble de l'œuvre.

P. G.

FEUILLETON DRAMATIQUE

Les théâtres de Paris

À la Comédie-Française, M. Jules Truffier a paru pour la dernière fois sur la scène, où, depuis trente-huit ans, son talent s'est illustré et si classique à la fois est applaudi. La représentation de retraite de ce parfait comédien, qui est en même temps poète, fut naturellement très brillante. Il pouvait même ne pas y avoir cette nuance de mélancolie qui sied aux départs, puisque M. Truffier ne part qu'à demi et qu'il reste chargé, dans la maison de Molière, des études classiques.

Le rideau s'est levé sur "Maitre Favila", de George Sand. Dès que M. Truffier a paru, les applaudissements ont éclaté de toutes parts. Dans le "Léon" de Marivaux, dans l'Interné de revue de M. Georges Berr, "Bibi" chez Molière", des ovations ont été faites à l'excellent artiste qui abandonne la scène en pleine jeunesse d'esprit et de talent. À côté de lui, Mmes Bartet, Du Minil, Desnais, Lamy, Pifrat, Lecoq rivalisèrent de charme.

Dans "Monsieur et Madame", un acte de M. de Féraldy et par Mmes Plierson et Thérèse Kolb, on applaudit, en même temps que les interprètes, le nom respecté et aimé de l'auteur, M. Jules Claretie.

"Les Stances à la retraite", adieu spirituel et un peu attendri de M. Truffier à un art qui lui a servi bien, ont été dites par l'auteur, avec un charme qui a soulevé l'enthousiasme du public. Pour M. Truffier, c'est heureusement rester plus vivant que jamais.

Le Canada en France

Maitre Fernand Labori et l'hon. Philippe Roy parlent de notre pays devant le Comité France-Américain

Le 3 mars avait lieu au restaurant Ledoyen, à Paris, le neuvième dîner d'hiver, organisé par le Comité France-Américain. Ce dîner a été consacré à "Impressions de voyage au Canada". Il était présidé par Monsieur Cocher, ancien ministre des Finances, et président de la Commission du Budget de la Chambre des Députés. Maître Fernand Labori, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, a donné ses impressions sur son voyage dans l'Est Canadien ; l'hon. Philippe Roy, Commissaire général du Canada en France, a parlé de son voyage dans l'Ouest Canadien. Nous donnerons plus tard un compte rendu de ces deux voyages.

CARTES Professionnelles

AVOCATS

TEL. BEL. MAIN 8760-8761
B. Brodeur, C. R. J. B. Bréard, C. R. P. A. Beaudry

BRODEUR, BERARD & BEAUDRY

AVOCATS
80 Rue St-Gabriel
MONTREAL
Vis-à-vis le Champ de Mars.

Beique, Beique & Beique

AVOCATS
CHAMBER 720.
Edifice Trai sportator
TEL. MAIN 1019.

Hon. F. L. Beique, K. C. D. C. L.
J. J. Beique, L. G. B.
F. A. Beique, B. C. L.

Geoffrion, Geoffrion & Cusson

AVOCATS, ETC.
No 97 Rue St-Jacques
Edifice de la Banque d'Hochelaga.

Victor Geoffrion, C. R.
Alm Geoffrion, C. R.
Victor Cusson, C. R. Phone, Main 10

J. A. PICHÉ, C.R.

AVOCAT
L'ASSOMPTION
A MONTREAL
MERCREDI ET VENDREDI.

Au No 71A
Rue St-Jacques
L'ASS. - Tel. B. No 7
MONT. - Main 1495.

Les idées d'Alphonse XIII

Les étapes d'une royauté

D'un abord facile, d'allure enjouée, gaillard homme, plein de verve et de bravoure, Alphonse XIII a été vite adopté par les Français comme un roi ami. Il peut aller en France tant qu'il lui plaira, c'est toujours avec la plus chaleureuse sympathie qu'il y sera reçu. Et voici que ce roi charmant commence à prendre figure de grand roi, du moins si on en croit l'étude très bien faite et très documentée de M. Robert Meynadier sur les étapes de la royauté d'Alphonse XIII.

Déjà la régence avait réussi à dissiper cette opinion qu'en Espagne la monarchie ne pouvait s'accommoder de l'adoption des idées libérales. En mai 1903 Alphonse XIII prenait officiellement possession du pouvoir. Et dès 1904 le marquis de Muni, ambassadeur d'Espagne à Paris, déclarait à M. Robert Meynadier : "Un fait nouveau a surgi dans notre politique, c'est la popularité soudaine et incontestable du roi".

D'année en année, de jour en jour, cette popularité s'accroît à mesure que les Espagnols constatent avec quelle grâce souriante leur roi brave les attentats, avec quelle hâte il se précipite en un point quelconque du royaume où un malheur public lui est signalé, avec quelle passion il s'attache aux choses de l'armée, avec quel tact admirable il trouve le moyen d'agir toujours, au mieux des intérêts du pays, tout en se renfermant dans un rôle strictement constitutionnel.

Maintenant l'Espagne entre dans une phase nouvelle de son histoire, phase en laquelle sa politique extérieure va sans doute entraîner comme à la remorque sa politique intérieure.

Plus qu'aucun autre, le roi a présenté et préparé cette heure où la cause prochaine a été la conquête marocaine, et c'est lui le véritable pivot de cette évolution.

N'a-t-il pas conquis les républicains eux-mêmes à ce point que l'un de leurs leaders les plus fameux Melquíades Alvarez, a déclaré il y a un peu plus d'un an, à Madrid, en sa déclaration sympathique : "Mal que nous opposé au régime monarchique, je vous demande d'approuver avec ardeur la solution que notre adversaire le roi a donnée à la crise, et je vous invite à appuyer le monarque tant qu'il persévérera dans son devoir".

M. Robert Meynadier rappelle très heureusement que le 14 janvier 1913 Alphonse XIII fit appeler au palais M. Aznarate, le chef de l'Union républicaine socialiste, pour l'entretenir avec lui des problèmes politiques et sociaux à l'ordre du jour. Le souverain expliqua au chef républicain qu'il se considérait, constitutionnellement parlant, comme un président de république, et que désormais, lors de chaque crise ministérielle, il consulterait les leaders des partis antidymaniques, ceux des groupes monarchiques, ceux des groupes socialistes, et qu'il entendait faire le concert des peuples. Pensée-t-elle vers la triple alliance ou vers la triple entente ? Vers la triple entente si elle suit les sympathies de son roi.

On sait que les deux gouvernements espagnol et français préparent en ce moment des accords franco-espagnols qui devront être prochainement soumis aux chambres.

M. Robert Meynadier a donc bien choisi son heure pour faire paraître ce livre qui suit pas à pas le roi Alphonse XIII, et par conséquent l'Espagne elle-même, durant tout le chemin parcouru depuis l'avènement du souverain.

Sur le cham d'aviation : On parle de la querelle de deux aviateurs bien connus.

— Bah ! dit quelquefois, paroles en l'air !

— Qu'en sortira-t-il ?

— Du vent, parbleu...

La défense navale sur le Pacifique

UNE TROUBLANTE DEPECHE

Les journaux d'Australie, de toutes nuances d'opinion, se sont récemment exprimés unanimement en faveur d'une nouvelle conférence pour la défense impériale sur mer.

Les dominions d'Australie et de Nouvelle-Zélande ont, au mois d'août, organisé leur défense navale dans le sens adopté à l'unanimité par la conférence de 1909, c'est-à-dire dans le sens de la constitution de marines locales et autonomes.

Considérant la plus importante partie de l'empire dans l'Océan Pacifique, elles comptent sur la coopération du Canada, qui, en 1913, a été le premier à se déclarer en faveur de la défense impériale sur mer.

Le Canada a répondu : d'après un député canadien, le Canada ne saurait se dispenser de faire une contribution à la défense impériale sur mer.

Le Canada a répondu : d'après un député canadien, le Canada ne saurait se dispenser de faire une contribution à la défense impériale sur mer.

FEUILLETON DU
"CANADA"LA RANÇON DE
L'HONNEURPAR
SERGE D'AVRIL

(Suite) No 38

Le major, lui-même, a la fièvre comme nous, chaque semaine : quand il l'aura, tu lui demanderas de la quinine et il t'en donnera autant que tu en désireras. Puisque la couverture ne te sert à rien, jette-la dans par-dessus les miennes.

Gérard tendit sa couverture sur celles dont était chargé le malheureux qui continuait à claquer des dents, malgré la chaleur lourde, humide, étouffante, suffocante, qui maintenait les nouveaux venus dans un état perpétuel de transpiration.

— Les nouveaux débâchés, rassemblés ! s'écria la voix d'un sous-officier.

Lorsque les hommes furent réunis : — Mettez-vous en cachou et en pantalon de toile ; inutile de garder vos chemises qui vous tiendraient trop chaud, on n'en porte pas au Dahomey, mais n'oubliez pas vos ceintures de flanelle.

Les hommes se préparèrent et sortirent sous le commandement du sous-officier, accompagnés de quelques noirs, pour faire une provision de feuilles de palmiers qui leur serviraient de couchette.

Les noirs, très dociles, avaient un visage franchement intelligent, des yeux très doux.

Ils étaient d'un rire ingénu à la moindre saillie ; obéissaient comme des enfants, malgré leur répugnance instinctive pour le travail, à des blancs cheffes, malingres et livides, qu'ils eussent chassés de la colonie avec une grande facilité, s'ils avaient été belliqueux et s'ils avaient su profiter de leurs avantages physiques.

Le sous-officier les conduisit brutalement, ne tolérant d'eux aucun écart, aucune désobéissance, ni aucune hésitation.

Parfois, il distribuait à l'un d'eux une volée de bois vert qui induisait tous les autres en une franche hilarité.

Autour du casernement, une multitude de grands lézards erraient, se poursuivaient, se livraient entre eux à des luttes effrénées ou à des jeux d'une activité qu'on n'eût point attendu de leurs longues et lourdes dimensions.

Les nouveaux débarqués avaient un geste de répulsion lorsqu'un de ces hideux reptiles, totalement inoffensifs, approchait d'eux.

Les anciens les rassuraient : — Ce sont des "margouillats", ne craignez rien.

Ces grands lézards sont familiers avec l'homme et se plaisent en sa compagnie ; ils savent qu'on ne leur veut pas de mal et sont de grands destructeurs de fourmis et de moustiques.

Le détachement s'était engagé dans un sentier étroit où les hommes ne peuvent passer qu'un à un ; dans un de ces sentiers bordés d'herbes épaisses, atteignant quelquefois deux mètres de hauteur et dans lesquelles pullulaient les reptiles de toute sorte ; le trigonocéphale redoutable, le serpent-minute et le serpent cauchemari.

A tout instant, il fallait allonger le pas pour ne pas écraser un des reptiles dangereux dont le pays regorge et qui dormait, enroulé au beau milieu du sentier ; ou bien escalader la masse énorme d'un serpent-fétiche, grand reptile de deux mètres de longueur, aux écailles d'argent, aux yeux brillants, à la tête petite appuyée sur les multiples anneaux de son corps replié, et qui faisait entendre un sifflement prolongé lorsqu'on le dérangeait dans son sommeil.

Les nègres ne passaient pas près d'un de ces serpents-fétiches inoffensifs sans se prosterner et faire claquer l'index de la main droite dans la paume de la main gauche, d'une façon sonore.

Le petit sentier, avant de parvenir à la forêt de palmiers, côtoyait une touffe de bananiers et, là encore, il fallait prendre garde aux longs serpents verts qui s'allongent sur la nervure des feuilles, se confondent avec la couleur de cette feuille et quettent leur proie, oiseau ou insecte, dans cette position propre à l'attente et à l'embuscade.

GILLET'S EYE

POUR FAIRE LE SAVON, ADJOINTEZ L'EAU, NETTOYER, DESINFECTER LES VÊTEMENTS, LES GARNISSEMENTS, LES ÉTOFFES ET POUR BEAUCOUP D'USAGES.

L'ARTICLE PARFAIT, VENDU PARTOUT, REFUSEZ LES SUBSTITUTS.

GRAVE
SITUATIONLE PARTI DEMOCRATE AUX
ETATS-UNIS SUBIRA DE
FORTES ATTAQUES SUR
LA QUESTION DU CANAL
DE PANAMA.

Washington, 19. — Le parti démocrate n'a jamais, depuis qu'il est au pouvoir, été plus opiniâtrement attaqué, qu'il l'est en ce moment sur la question du canal de Panama.

D'autre part, l'opposition des démocrates eux-mêmes, qui croient la loi proposée, une bêtise économique, va sans cesse en s'affermissant.

De sorte que, au Sénat comme à la Chambre, le débat sera très mouvementé.

Le président et les partisans du rappel ont pleine espérance de voir leurs vues adoptées par le congrès, cependant, personne n'ose affirmer que la majorité du gouvernement actuel sera considérable.

Le débat sur la question commença samedi : on proposa alors une règle limitant à quinze heures la durée du débat.

M. Wilson, au, aujourd'hui, une entrevue avec le sénateur Jones, et lui a déclaré que son discours de mercredi était absolument déplacé, qu'il n'avait aucune raison valable de dire que le canal de Panama était une œuvre de génie.

A ses autres visiteurs, M. Wilson affirma que son adresse sur le canal de Panama avait été rédigée avant la visite du ministre anglais au Mexique : Sir Lionel Carden ; et que la controverse ne fut pas mentionnée au cours de son entretien avec Sir Lionel.

On discutera demain la résolution du sénateur Jones, demandant la production de toute la correspondance échangée entre les Etats-Unis et les pays étrangers sur la question des droits de passage dans le canal de Panama. Le sénateur Brislow demandera que la résolution soit étudiée par le comité des canaux et non pas celui des Relations Etrangères.

CARNET MONDAIN

Mariage.

On annonce, pour le 21 avril prochain, le mariage de Mlle Adrienne Collin, fille de M. et Mme T. Collin, de l'Avenue Desmarais, à M. Emile Dufresne, professeur au Collège de la Compagnie Biscuits Aetna Ltd.

Le mariage aura lieu à la chapelle privée de la paroisse de l'Immaculée Conception, rue Rachel.

En visite.

M. George H. Bourdon, pourvoyeur du Havre à Québec, Mme Bourdon, sa fille, Mlle Simone, étaient les hôtes de leurs beaux-frères, A. B. La Frenière et Charles L. Pratt, pendant leur séjour à Longueuil. M. Bourdon, qui est fils de feu le capitaine Bourdon, a rencontré plusieurs de ses anciens amis.

Elle porte la jupe-culotte ! — Marcel tu ne parles jamais en dormant ? — Si, c'est même les seules fois que ma femme écoute ce que je dis !

LES PERSONNES SUJETTES
A LA
MIGRAINE

ou autres formes du Mal de Tête, évitez ces souffrances accablantes, intolérables, avec maux de cœur, vomissements, malaise général, qui font de la vie un martyre, — en faisant usage des

Cachets Gauvin

CONTRE LE MAL DE TÊTE

Soulagement en quelques minutes et guérison, ainsi que l'attestent des milliers de personnes reconnaissantes à ce remède scientifique de leur retour à la santé.

Cher Monsieur Gauvin, Je me suis soigné depuis plusieurs années des Cachets Gauvin contre le Mal de Tête, l'effet a toujours été rapide, à une grande satisfaction. Dans Veuve Théophile Mendel, Lowell, Mass.

En vente partout : 25c la boîte.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste, 550 rue Ste-Catherine Est, Montréal.

LA LUTTE BAT
SON PLEIN

(Suite de la dernière page)

s'il est élu il verra à ce que l'on élève un plan d'ensemble pour les pavages, la canalisation et les travaux souterrains, afin que lorsqu'une rue aura été pavée d'une façon permanente, ce pavage pourra durer des années sans qu'on ait à le démolir pour les travaux de canalisation.

Parlant des expropriations, le docteur Lalonde déclara que la ville ne devrait en entreprendre aucune jusqu'à ce qu'elle lui ait été passée. A l'effet de mettre la ville à l'abri des entreprises des spéculateurs.

Invité par la Chambre de Commerce du District de Montréal, mercredi, à donner son opinion sur la loi municipale, le docteur Lalonde a eu l'honneur de faire part de ses suggestions aux membres par les suggestions qu'il a faites et les opinions qu'il a formulées.

DANS ST-LOUIS

M. Aimé Grothé, avocat, candidat à l'échevinage dans le quartier Saint-Louis, a tenu une grande assemblée à la salle Olier, rue Roy, hier soir. L'assistance était de 200 personnes.

L'ex-échevin A. A. Labrecque et M. John O'Leary, président conjointement, ont fait un exposé complet de son programme. Il critiqua sévèrement la conduite de M. Blumenthal à l'égard de la candidature de M. Grothé, qui fut l'orateur suivant, renchérit sur le sujet et déclara qu'il était de l'intérêt des citoyens du quartier Saint-Louis de ne pas réélire M. Blumenthal. En terminant, il se prononça emphatiquement en faveur de la candidature de M. Grothé. Par ses applaudissements frénétiques, l'auditoire ratifia les paroles énergiques des deux orateurs.

Parlèrent aussi à cette belle assemblée : MM. Léon Trépanier, Jean Lamoureux, H. A. Cholette, U. H. Dandurand, Y. Lamontagne, Jean Penverne, Ant. Leblanc, Victor Béri, Dr Gauthier, E. Nap. Hébert et Thomas Côté.

QUARTIER ST-DENIS

Hier soir, l'échevin Houli, candidat pour un second terme dans le quartier Saint-Denis, a tenu une assemblée à la salle St-Edouard, coin des rues Beaubien et Saint-Denis. Il y avait 200 personnes présentes.

M. Adélard Labelle, un citoyen bien connu du quartier, président.

Le premier orateur fut M. J. E. Marier. Il fit une revue de ce qui s'est passé à l'Hôtel de Ville depuis l'annexion du bureau des Commisaires. Il dit aussi que l'échevin Houli a fait pour ses électeurs, l'indépendance dont il a toujours fait preuve, à l'Hôtel de Ville.

L'échevin Houli prononça ensuite un long discours. Il donna un compte rendu de son administration comme échevin du quartier Saint-Denis. Il exposa ensuite son programme, pour l'avenir. Il déclara qu'il était en faveur d'un référendum sur la question des tramways.

M. Houli fut applaudi à diverses reprises. Le sentiment de l'assemblée lui était certainement très favorable. On se sépara en criant trois hurrahs pour M. Houli.

Celui-ci projette plusieurs assemblées pour la semaine prochaine et fera en sorte d'adresser la parole dans chacune des douze paroisses qui composent le quartier.

DANS ST-GABRIEL

Il y a eu hier soir une grande assemblée au comté de Joseph-Elie, candidat à l'échevinage dans St-Gabriel. MM. Léo Doyon, Joseph Leber, James Nichol et le candidat ont adressé la parole ; tous ont été vivement applaudis.

PROCES DE KRAFCHENKO

Deux témoins importants ont été examinés hier.

Morden, Manitoba, 19. — Le procès de Krafchenko s'est continué aujourd'hui. La Couronne a fait comparaître un témoin oculaire de la tragédie de Plum Couleur. Ce témoin est un nommé John Weber, d'après son témoignage, Weber allait entrer à la banque, lorsqu'il vit de la porte un homme lui tournant le dos et faisant face au géant Arnold. Le témoin vit que Arnold avait les deux mains placées derrière la tête. Arnold en ce moment dit quelque chose que le témoin ne put comprendre. Cependant, d'après le témoin, Arnold déclarait en ce moment que sa présence n'était pas requise à la banque et que, par conséquent, il allait sortir. Le témoin avait à peine fait quelques pas, lorsqu'il aperçut un homme vêt d'un paletot noir sortir de la banque et suivi de près par le géant.

Le fugitif allait contourner le coin de l'édifice, lorsque Weber s'aperçut qu'il tenait un revolver dans sa main gauche. Le témoin se dirigea de nouveau vers la banque et entendit un coup de feu. Il traversa la rue et aperçut Arnold gisant sur un tas de cendres.

L'autre homme s'arrêta et ramassa de l'argent qu'il avait perdu dans sa fuite. Ensuite, il courut vers une automobile qui l'attendait un peu plus loin.

M. J. D. Suffolk, avocat de Krafchenko, contre-interrogea Weber. Cependant, on eut beaucoup de difficultés à comprendre le témoin, car l'interprète de la Cour ne comprenait pas facilement la langue du témoin.

On dut interrompre le docteur McKavish qui sera témoin plus tard. Après le contre-interrogatoire de Weber, on appela Cornelius Thiesen. Le témoin a vu le géant poursuivre l'homme au paletot noir ; il a vu tomber le géant et entendit un bruit qu'il crut être la détonation d'un coup de feu. L'homme "en noir", dit le témoin, se baissa et ramassa, près du cadavre, des papiers-monnaie.

Le géant avait crié une fois : "Au secours !" Alors, l'assistance s'enfuit et le témoin constata qu'il avait la figure couverte d'un masque. La Cour s'est aussitôt adjournée.

EN COUR
D'ASSISESLE PROCES POUR MEURTRE
DE LUIGI ROMANO EST
COMMENCE — LE WATT-
MAN POISSANT TROUVE
COUPABLE D'HOMICIDE
PAR LES JURÉS.

L'audience d'hier après-midi, en Cour d'Assises, a été entièrement consacrée à l'audition des témoins dans la cause de Luigi Romano, accusé de meurtre de Umberto Callifano.

Ce procès est encore un de ceux où la lumière se fait avec beaucoup de difficultés et où, pour la seconde fois dans ce terme, des inconnus sont mis en jeu pour supporter toute l'accusation.

Luigi Romano est accusé d'avoir, dans la nuit du 10 novembre dernier, blessé à mort un nommé Umberto Callifano, un de ses pensionnaires. Callifano, avant de mourir, s'est refusé à donner le nom du meurtrier.

Un témoin raconte que le blessé lui aurait déclaré quelques instants après l'attentat qu'il aurait été tiré par le propriétaire de la maison. D'un autre côté, ce même témoin vient dire que, lorsque sur son lit de mort, Callifano fut prié de répéter ce qu'il avait dit précédemment, il s'objecta à la chose et même déclara qu'il n'avait jamais pu dire chose semblable.

D'autres témoins racontent à leur façon la version du crime.

La défense fait appeler le propre accusé dans la boîte aux témoins. Luigi Romano fait le récit de ce qui s'est passé la nuit du crime.

Voici en résumé sa déposition : Le soir en question, Umberto Callifano, Giovanni Paresse, Francesco Romano, l'accusé, et sa femme, après avoir soupé comme d'habitude, restèrent à causer. Vers onze heures, il appert que deux Italiens qu'il ne connaît que sous les noms de Nicola et Giovanni se seraient rendus chez lui au 2474 St-Hubert et auraient demandé de la bière. Sur refus du maître de céans, ils auraient déclaré alors vouloir parler avec Umberto Callifano à propos d'une question d'argent. Alors l'accusé, sa femme, Giovanni Paresse et Francesco Romano se seraient quittés pour rentrer dans leurs chambres.

Le témoin prétend que c'est vers une heure et quelques minutes qu'il aurait entendu proférer ces paroles : "Voilà comment, dans mon pays, on règle les comptes," puis des détonations d'armes à feu.

Accouru au bruit des détonations, le témoin dit que lui et Paresse et Romano trouvèrent le défunt gisant sur le seuil de la porte allant sur la galerie. Ils constatèrent que Callifano était blessé et il donna l'ordre à ses deux pensionnaires d'aller chercher un médecin, pendant que lui sortait pour découvrir les deux individus qui étaient restés en compagnie de Umberto Callifano.

Quand il revint de faire ses recherches, le corps du blessé avait été transporté à l'hôpital. Voilà le récit fait par l'accusé, témoin dans sa propre cause.

Le représentant de la Couronne fait subir un contre-interrogatoire serré au témoin. Ce dernier témoigne, où le témoin se "coupe" plusieurs fois, sera un atout important pour le réquisitoire du représentant de la Couronne.

Vu l'heure avancée, la séance est renvoyée à ce matin, dix heures.

Armand Poissant, un wattman à l'emploi de la Compagnie des Tramways de Montréal, a été trouvé coupable d'homicide involontaire, par les petits jurés de la Cour du Banc du Roi.

À la séance d'hier matin, la Couronne avait fait comparaître plusieurs témoins, afin de prouver qu'Armand Poissant était l'auteur involontaire de la mort d'un enfant de cinq ans.

La défense essaya de prouver qu'il n'y a pas eu négligence, et que la mort de la victime n'était pas causée par la négligence de Poissant.

Joseph Grenon, conducteur du tramway qui ferait l'enfant, le 12 novembre dernier, fut entendu. Il déclara que lorsque la voiture No 1261 est entrée dans la 28^e Avenue, elle allait à une vitesse de 4 milles à l'heure. Il ajoute que son collègue est habituellement prudent et qu'il a l'habitude de sonner aux tournants des rues. Lorsqu'il s'est rendu compte qu'un accident venait de se produire, il donna l'alarme au motormen qui stoppa aussitôt.

M. Philippe Jaurin habite la 28^e Avenue, et se trouvait sur le bas de sa porte au moment où l'accident s'est produit. Il a vu l'enfant qui arait sa tête enfoncée dans le tramway, et il n'était pas sur la voie du tramway.

Un témoignage très important est ensuite fourni par M. Joseph Lacroix, contremaître au service de la compagnie des tramways.

Le témoin expose qu'il a examiné la voiture 1261, quarante minutes après l'accident. Le tramway était entré à l'avant d'un filet protecteur.

Le témoin a examiné le fonctionnement, et celui-ci ne laissait pas à désirer. Ce filet protecteur étant à 5 pouces du sol, Lacroix explique que si l'enfant avait été frappé par l'avant du tramway, il devait fatalement tomber dans le filet et en sortir indemne.

Enfin, Poissant, l'accusé, vient affirmer à la Cour et aux jurés qu'il a vu les enfants qui traversaient la rue, qu'il leur tournait le cou de la rue St-Catherine et de la 28^e Ave. Il a fait fonctionner son signal d'alarme à plusieurs reprises. Le défilé des témoins est terminé, et M. St-Julien commence sa plaidoirie.

L'avocat fait remarquer aux jurés que le témoignage de Mme Bobbale doit être pris avec beaucoup de circonspection. Sans cependant vouloir suspecter la bonne foi du témoin, il fait entendre les exagérations de son récit.

Puis M. St-Julien explique comment l'enfant aurait pu se faire écraser sans cependant avoir été pris par l'avant du tramway. Car dans ce cas l'accusé aurait dû voir

**Candidat dans le Quartier Ouest
COMME ECHEVIN**

M. W. S. WELDON

M. Weldon supportera carrément le "REFORM" TICKET pour le Bureau de Contrôle et le major Stephens comme Maire.

Pour tous renseignements, s'adresser au

COMITE CENTRAL

150 Notre-Dame Ouest. Tél. M. 3028

CARTES

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays. Pour renseignements, demander le GUIDE DE L'INVENTEUR, qui sera envoyé gratis.

MARION & MARION, 864 Université, Edifice de la Banque des Marchands, angle rue Sainte-Catherine, Montréal.

HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hôtel-Deville et du Palais de Justice. Quelques pas des Bains et des garages des chemins de fer. 55-60 Place Jacques-Cartier. J. A. THUR TANGUAY, Propriétaire. C3-A

l'enfant, et il y aurait négligence de sa part.

Faisant appel au raisonnement des jurés, l'avocat demande l'acquiescement de son client.

La Couronne fait un réquisitoire très court. Il est prouvé que l'enfant était sur la voie du tramway, et que, par conséquent, l'accusé aurait dû le voir. Cependant, sans être trop sévère pour le coupable il faut punir pour faire un exemple. L'honorable juge Lapierre fait ensuite une charge très sévère contre l'accusé. Il ne faut tenir compte que des preuves apportées par la Couronne, car celles de la défense sont sans valeur" dit le président du tribunal.

Après quarante minutes de délibération, les jurés reviennent avec un verdict de culpabilité, et demande cependant la clémence de la cour. L'accusé fond en larmes. La sentence sera rendue plus tard.

LA FETE DES BERCEAUX

Il est joliment nommé, n'est-ce pas ? Bien belle aussi sera la fête de la fin d'avril, dans les salles de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, avenue Viger. Les dames patronnesses de l'Hôpital Sainte-Justine ne négligent rien pour faire de ces jours d'amusement un succès sans pareil. Encore faut-il que chacun nous aide de sa présence et de sa bourse, se souvenant que l'obole versé dans les mains des dévouées organisatrices servira à duper les berceaux des petits enfants malades.

Qu'on se le dise donc ! Dans la semaine du 20 avril, il y aura grandes réjouissances à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, au profit du nouvel hôpital Sainte-Justine. On annonce des attractions choisies, tirage d'une tombola, tables de ventes couvertes d'objets séduisants. Les dames patronnesses escomptent à l'avance une magnifique recette, grâce à l'empressement et à la générosité de tous et de chacun.

On se le dise donc ! Dans la semaine du 20 avril, il y aura grandes réjouissances à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, au profit du nouvel hôpital Sainte-Justine. On annonce des attractions choisies, tirage d'une tombola, tables de ventes couvertes d'objets séduisants. Les dames patronnesses escomptent à l'avance une magnifique recette, grâce à l'empressement et à la générosité de tous et de chacun.

On se le dise donc ! Dans la semaine du 20 avril, il y aura grandes réjouissances à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, au profit du nouvel hôpital Sainte-Justine. On annonce des attractions choisies, tirage d'une tombola, tables de ventes couvertes d'objets séduisants. Les dames patronnesses escomptent à l'avance une magnifique recette, grâce à l'empressement et à la générosité de tous et de chacun.

Lendemain
de guerreL'emploi pacifique des balles
meurtrières

Après avoir semé le bruit et le mort sur les champs de bataille des Balkans, les balles de plomb tirées là-bas ont été — le fait est à peine croyable — recueillies par des chiffonniers qui les ont vendues à des marchands de métaux et, de là, passées à des industriels pour fabriquer des tuyaux et des capsules pour bouches des bouteilles.

C'est ainsi que quatre navires ont été apportés à Marseille plusieurs milliers de sacs remplis de balles et pesant environ cinquante kilos chacun. Il est arrivé également plus de soixante-quinze tonnes de douilles de cuisine.

Rien ne se perd, dit un proverbe ; mais n'est-il pas douloureusement mûre de penser que le plomb qui a tué va servir à capuler des vins généreux ? La mort qui donne la vie ! Et dans les plaines de la Thrace et de la Macédoine, les chiffonniers ont ramassé sur le sol encore ensanglanté ces balles meurtrières qui changeront peut-être un jour encore de destination pour redevenir des engins de destruction !

LE CORRESPONDANT

10 MARS 1914

Le Cas de M. Aulard. — Les Aventures d'un Historien Officiel. — François Laurendeau.

La Responsabilité et le Cerveau. — Docteur Grasset.

La Première Journée de la Restauration à Bordeaux (12 Mars 1813). — J. A. P. de "Souvenirs" de Famille. — J. Lacaze Bastard.

**QUAND VOUS ACHETEZ DES
CLAQUES**

Assurez-vous qu'elles portent bien la Marque

"Jacques Cartier" Mark of Quality

La Marque "Jacques-Cartier" sur les claques est la garantie d'une main d'oeuvre d'experts, de la meilleure qualité et du dernier goût.

En vente chez tous les marchands.

Cité de Montréal

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Département des Egouts

Avis public est par les présentes donné par le soussigné que les rôles de cotisation pour construction d'égouts dans les rues, avenues, boulevards, chemins, ruelles, allées et places publiques suivants, savoir :

RUE ARCHIBALD, à partir de la rue Church à la rue Roberval, (quartier St-Paul) ;

RUE ARGYLE, à partir de la rue Guy à 100 pieds vers l'est, (quartier St-André) ;

AVE. WATER, à partir de la rue Ste-Émilie au canal Lachine, (quartiers Ste-Émilie et St-Henri) ;

RUE BALDWIN, (autrefois rue DeRégentien), à partir de la rivière St-Laurent, à la rue Thifin (quartier Longue-Pointe) ;

RUE BELGRAVE, à partir de l'Avenue Western aux voies du Pacifique Canadien (quartier Notre-Dame-de-Grâce) ;

RUE BELLERIVE, (autrefois rue Bellevue) à partir de la rue Rocheblave à la rue de la Montée St-Michel (quartier Longue-Pointe) ;

RUE BERRI, à partir de la rue Ontario, vers le nord, (quartier Lafontaine) ;

RUE CADILLAC, à partir du Montréal Terminal Railway à 203 pieds au nord de la rue de la Montée St-Michel (quartier Longue-Pointe) ;

AVE. CEDAR, à partir de l'égout existant à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, à 275 verges linéaires vers l'est, (quartier St-André) ;

RUE ST-CHASSTORPHE, à partir de la rue Cherrier à la rue Roy, (quartier Lafontaine) ;

RUE CLARKE, à partir du Boulevard Gouin à l'Ave. Lighthall, (quartier Ahuntsic) ;

CHENY, COTE ST-PAUL, à partir de la rivière St-Pierre au canal Lachine, (quartiers Emard et St-Henri) ;

RUE DESGROSBELS, à partir de la rue Axilda à la rue Baldwin, (quartier Longue-Pointe) ;

RUE FORTUNE, à partir de la rue Wellington à la rue Hall, (quartier St-Gabriel) ;

BOULEVARD GRAND, à partir au sud de la rue Sherbrooke, à l'Avenue Terrebonne et le long de la rue Terrebonne à l'Avenue Kensington (quartier Notre-Dame-de-Grâce) ;

RUE JULIETTE, à partir de la rue Rochefort à l'Avenue Kensington (quartier Longue-Pointe) ;

RUE NAPOLEON, à partir de la rue Mentana à l'ouest du Parc Lafontaine ;

RUE ROULETTE, à partir de la rue Châteaubriand à l'Avenue Park & Island Ry, (quartier St-Denis) ;

BOULEVARD ROSEMONTE, à partir de la huitième Avenue à la Montée St-Michel et le long de la Montée St-Michel au Boulevard Rosemont à 370 pieds vers le Nord, (quartiers Rosemont et St-Marie) ;

RUE SOULIGNY, à partir de 112 pieds à l'ouest de la rue Mercier à la rue de la Montée St-Michel (quartier Longue-Pointe) ;

RUE TELLIER, (autrefois de Vaudreuil) à partir de la rue DeRocheblave à 100 pieds à l'ouest de la rue Baldwin, (quartier Longue-Pointe) ;

ont été préparés et sont maintenant déposés à son bureau à l'Hôtel-de-Ville où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées jusqu'au 1er jour d'avril.

Les parties intéressées ayant des plaintes à faire contre les dits rôles ou ayant des réclamations à produire pour la valeur d'égouts qui existaient auparavant, ou pour d'autres causes, devront produire leurs plaintes ou réclamations au bureau à l'Hôtel-de-Ville, le 1er jour d'avril à midi, à son bureau à l'Hôtel-de-Ville, il entendra les dites parties intéressées au sujet des dites plaintes et réclamations.

STUART HOWARD,
Ingénieur Surintendant des Egouts.

Les hommes d'affaires qui font de la publicité dans "LE CANADA" sont assurés d'atteindre la meilleure clientèle canadienne française.

Un Clocher dans la Plaine. — Roman. — II. — Joseph L'Hopital.

Une Mission Diplomatique Militaire Allmande à Constantinople en 1829. — Commandant Nisart.

L'autre Tolstoï. — Louis Leger, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Pages D'Esthétique. — La Mer, la Forêt, la Montagne. — Maurice de Wail, Professeur à l'Université de Louvain.

La Nouvelle Légende Dorée. — La Mère Saint-Joseph. — Maurice Talmyer.

Notes et Aperçus. — Le Chevalier de Folard à l'Affaire de la Bouline. — Ch. de Coynard.

Poésie. — Le Bon Logis. — Jacques Normand.

Revue des Sciences. — Francis Marre.

Chronique Politique. — Bernard de Launay.

Bulletin Bibliographique.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA Limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-général, au bureau, 75 rue St-Jacques, Montréal.

OBLIGATIONS MUNICIPALES DE \$100

pour placements de tout repos rapportant au-delà de 5 1/2 %. Renseignements sur demande.

ST-CYR, GONTHIER & FRIGON
Tél. Main 2701 et 519. 103 St-François-Xavier.

BOURSE DE MONTREAL

Les cours étaient irréguliers avec une tendance générale très accentuée vers la baisse

LE PACIFIQUE CANADIEN COTAIT 206 7-8

Le Montreal Power et le Laurentide étaient au nombre des valeurs en baisse

Le marché de Montréal était ferme hier, comme les jours précédents. Pas d'activité, des cours irréguliers avec une tendance générale vers la baisse.

Quelques valeurs étaient assez actives hier matin, mais l'irrégularité était la note dominante du marché local. Pour ne parler que des principales valeurs, en effet, le Pacifique canadien cotait une fraction de point, tandis que le Power enregistrerait une perte de près d'un point au cours de la journée.

Mercredi, le Pacifique Canadien cotait 206 1/4; hier matin il ouvrait à un demi-point plus haut et s'y maintenait jusqu'à l'heure de l'ajournement. Le Power, au contraire, ouvrait trois-quarts de point au-dessous de son prix de la veille et il faiblissait encore davantage avant la fin de la séance pour finalement terminer à 224 3/4, une perte d'un point et quart sur son niveau de la veille. Le Québec Railway se maintenait à peu près au même niveau de la journée précédente, mais la journée faisait au cours de la journée une perte d'un quart de point. Les débentures des Tramways étaient faibles à 80 et l'Iron s'inscrivait à 30 1/2 au lieu de 30 3/4 qu'il cotaient la veille. Les actions de la Crown Reserve étaient fermes à 1.86, tandis que celles de la Laurentide descendaient à 185 1/2. Le Richelieu et Ontario était au nombre des rares valeurs en hausse, son gain de la journée se chiffrait à un demi-point à 102 3/4. Le Detroit, par contre, baissait à 71, tandis que le Clément se maintenait exactement à son niveau de la veille. L'Ottawa était ferme lui aussi à 149 1/2, et le Toronto perdait près d'un point en passant de 138 1/2 à 137 3/4.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

ACTIONS

Brazilian—510 A 80, 25 A 80 1/4, 75 A 80 1/8, 415 A 80, 25 A 80 1/8, 65 A 80 1/4.
Can. Pacific—50 A 206 3/4.
Detroit—35 A 71.
Ottawa L. H. P.—5 A 150.
Ottawa Power Rights—2 A 12.
Power—25 A 225 1/4, 175 A 224 3/4.
Quebec Ry.—5 A 15, 21 A 15 1/4, 50 A 15 1/8.Richelieu & Ont.—125 A 102 3/4.
Shawinigan—36 A 137, 10 A 137 1/4, 1 A 137 3/4.
Shawinigan Rights—18 A 111-16, 42 A 111-16.Toronto Ry.—10 A 138 1/2, 1 A 139.
Canada Cement—65 A 30 1/2.
Laurentide—25 A 185.
Steel Co. of Can.—100 A 17.
Steel Corp.—70 A 30 1/2.

QUOTATIONS

New Laurentide—183 A 180.
Ottawa L. H. P. Rights—12 A 11 3/4.
New Power—225 A 221.
Shawinigan Rights—13 1/4 A 13 1/8.ACTIONS PREFEREES
Canada Cement—20 A 91.
Can. Cottons—20 A 77 1/4.
Dom. Iron—20 A 90.
Illinois—5 A 91 1/2.
Ogilvie—6 A 113 1/2.

OBLIGATIONS

Bell Telephone—\$5000 A 99.
Can. Car—\$1000 A 104.
Canada Cement—\$1000 A 97 1/2.
\$200 A 98, \$500 A 97 1/2, \$500 A 98.
Can. Rubber—\$2000 A 90 1/2.
Dominion Coal—\$1000 A 99 1/4.
Dom. Cotton—\$500 A 100 1/4, \$1000 A 100.Dominion Iron—\$1000 A 84, \$1000 A 84.
Dom. Textile—\$1000 A 100 B.
Mont. Tram. Deb.—\$200 A 80 1/2, \$800 A 80 1/2, \$100 A 82, \$1000 A 80.
Quebec Ry.—\$100 A 52.

BANQUES

Commerce—25 A 210, 55 A 210, 20 A 210, 10 A 210, 2 A 210, 10 A 210 1/8, 10 A 210, 10 A 210, 10 A 209 7/8, 30 A 209 7/8, 48 A 210, 8 A 210 7/8, 32 A 209 7/8, 12 A 210.
Hochelaga—1 A 154 1/2.
Marchants—1 A 189, 2 A 189, 1 A 190.
Montreal—5 A 244.
Royal—1 A 225, 5 A 225, 5 A 225.
Union—2 A 147 1/2.

MINES

Crown Reserve—50 A 1.86.
Nipississ—100 A 6.25, 50 A 6.24.

VENTES DE L'APRES-MIDI

ACTIONS

Bell Telephone—60 A 151.
Brazilian—85 A 80 1/4, 25 A 80 1/8.

COTES ET RENSEIGNEMENTS DES STOCKS DE NEW-YORK

Appelez Main 4265

H. TESSIER & CO.

18 rue HOSPITAL

PROPOS DE COURTIER

(Nous tirons les appréciations suivantes de la Semaine Economique et Financière de Paris):

"La question de l'immunité de la Rente a primé toute autre considération cette semaine sur notre marché, et c'est à peine si l'on s'est ressenti de la lourdeur des marchés anglais et américains, inquiète des événements du Mexique ou de l'irrégularité, touchant parfois à la faiblesse, des places russe et allemande, émuées des polémiques de presse concernant l'exécution du programme militaire russe.

Notre Rente, très agitée par suite des circonstances que l'on connaît, oscille entre 87.20, cours de compensation, et 88.90 mercredi, cours le plus élevé, pour finir à 88.42 après 88 vendredi.

Les fonds coloniaux sont fermes. Parmi les emprunts étrangers, les russes se montrent assez indécis; les balkaniques, excessivement calmes, ne varient que dans d'étroites limites.

L'Extérieure espagnole se tasse quelque peu, tandis que l'Italien conserve toute sa fermeté. Les mexicains sont un peu mieux tenus, alors que s'aggrave la baisse des fonds brésiliens.

Le groupe des établissements de crédit se conforme au jour le jour aux dispositions d'ensemble du marché et se retrouve en clôture au niveau de la précédente semaine.

Les banques étrangères ne varient que dans d'étroites limites. Les russes, influencées par l'irrégularité du marché pétrolier, ne perdent que de légères fractions.

Les actions et obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer sont plus activement traitées et prennent quelque avance. Les chemins algériens sont fermes; les espagnols se ressentent favorablement de l'augmentation des recettes. Chemins américains stationnaires. A noter la reprise des nationaux du Mexique.

Les valeurs de traction locale témoignent des dispositions soutenues. Au groupe électrique, on constate une certaine hésitation, notamment sur les valeurs spéculatives.

Poi de changement sur les valeurs métallurgiques. Charbonnages lourds, bien que la grève soit maintenant terminée.

Les industries russes, délaissées par Saint-Petersbourg, s'alourdissent tout d'abord, mais parviennent au clôture à reprendre une partie du terrain perdu. Seules les papeteries sont fermes, le pétrole à Bakou atteignant 42 1/2 kopeks le poud.

Le marché du cuivre est stationnaire, aussi les cuprifères ne varient-elles que dans d'étroites limites. Le Rio Tinto, offert par Londres pour les besoins de sa liquidation, se tasse peu à peu en attendant que l'on soit fixé sur le solde du dividende.

Les caoutchoutiers sont calmes, étant donnée la tenue médiocre des prix de la matière première.

Les pétroliers bénéficient d'un regain d'activité et accentuent leur reprise.

Les mines d'or et les diamantifères, mal défendues par Londres, perdent du terrain.

UNE BELLE SUCCESSION

Le défunt George Westinghouse a laissé une fortune qui est évaluée à trente-cinq millions.

Pittsburg, 19 — Le testament de George Westinghouse, qui est mort à New-York, la semaine dernière, a été livré à l'officiel, hier. La succession se chiffre à environ \$35,000,000. Les lettres testamentaires sont entre les mains de M. Walter D. Updegraff, de cette ville. Les autres exécuteurs testamentaires sont Henry H. Westinghouse, de Kidder, Ky., frère du testateur, et Charles A. Perry, de New-York.

Le testament est bref. Mme Margaret E. W. Westinghouse la veuve, reçoit les deux tiers du capital-actions de la Westinghouse Air Spring Co., laquelle appartenait au défunt, et l'autre tiers du même capital-actions va à son fils.

Certains de ses employés et de ses domestiques reçoivent une année de salaire et un legs de \$50,000 échoit à Alexander Gardiner Updegraff.

Le reste de la succession est divisé: 40 pour cent va à Mme Margaret E. W. Westinghouse, 40 pour cent va à son fils et 20 pour cent au frère du testateur.

Le testament est daté du 13 janvier 1914.

GENERAL ELECTRIC

Malgré la crise financière les recettes de l'année indiquent une jolie augmentation.

En dépit de la dépression commerciale dont on souffrait à la fin de l'année 1913, le rapport annuel de la Canadian General Electric Co., Ltd., pour 1913, accuse des profits bruts de \$2,029,898, soit une augmentation de \$18,179 sur 1912. Une augmentation d'environ \$63,000 dans les intérêts et une augmentation de contingents ont porté les profits à \$1,336,309, soit une diminution d'environ \$60,000 sur 1912.

Sur les \$2,000,000 d'actions préférentielles de la compagnie, ces recettes représentent un taux de 66.8 pour cent et la balance des recettes un taux de 14.96 sur les \$8,000,000 d'actions ordinaires. Le résultat a été satisfaisant en général.

Le fonds de réserve s'élève maintenant à \$2,700,000, ce qui avec le montant porté au crédit des profits et pertes, porte le total du surplus à la fin de 1913 à \$3,613,932.34, égal à 36.13 pour cent de la valeur au pair de capital en actions préférentielles et ordinaires.

L'assemblée annuelle de la compagnie a eu lieu le 25 mars.

LE CANADIEN NORD

Les recettes de la dernière semaine accusent une diminution sur la période correspondante de 1912.

Les recettes du Canadien Nord, de la semaine écoulée le 14 mars s'élevaient à \$350,000, soit une diminution de \$23,500. Recettes brutes depuis le 1er juillet: \$16,910,300, augmentation de \$1,080,100.

N'ACHETEZ PAS UN CABINET EN BOIS

Le "SAFE-CABINET"

est à l'épreuve du feu — Il protège vos documents, les tient à votre portée. Il coûte une bagatelle plus cher que le cabinet en bois. D'une immense capacité. Tout système de liasse peut y être installé pour répondre aux besoins de vos affaires.

Nous l'avons en magasin

MOECKEL & SCHURMAN LIMITED
"THE SAFE MEN"

En usage dans les principales maisons de Montréal, et vendu seulement par

Montréal, 317, Rue Saint-Jacques. PHONE MAIN 303

BOURSE DE TORONTO

Le marché n'a été que peu actif cependant quelques valeurs ont fait des gains

LE BRAZILIAN COTAIT 80 3-8

Toronto, Ont., 19 mars — Les seules valeurs actives, aujourd'hui, à la Bourse de Toronto ont été le Brazilian et le Canadian. Le Brazilian est descendu à 80 3/8, soit une perte de cinq points au cours des cinq dernières semaines. Londres s'est porté vendeur de ces valeurs. D'un autre côté, le Pacifique Canadien était très recherché par l'étranger, et cette valeur était en hausse. Il s'est vendu ici à 207 et a fermé à 207 1/8.

Le Brazilian était 5-8 plus bas pour la journée, fermant à 80 3/8. Le Canadian Bread était un point plus bas à 23, et le Dominion Canners était 2 1/4 plus bas que les premières ventes de lundi à 61.

General Electric était plus fort, fermant en hausse de 7-8 à 109 7/8. Il y a eu peu d'activité dans le Dominion Steel, lequel a perdu 1-2, le prix final étant 30 1/4.

Le Rogers a perdu deux points fermant à 127 3/4. Le Téléphone était un point plus haut à 152, mais le Toronto Railway perdait un point à 138 1/4.

Les actions des banques étaient lentes et plus basses.

Les obligations du Canada Bread étaient 1-2 plus bas à 95.

L'échange à N.Y. fin 5c col

19 Mars, 1914.

Ouvert. Fermé.
Bell Telephone 22 152 28 1/4
Burt, F. N. 5 Com. 80 80
Brazilian 80 1/4 80 3/8
Can. Cement 10 Com. 30 1/2 30 1/2
Can. Bread Com. 29 29
Can. Bread Pfd. 91 91
Can. Gen. Electric 109 109 7/8
C. P. R. 207 207
Dom. Canners 10 71 71
Dom. I. & S. 330 C. 38 38
Mackay 185 Com. 84 84
Mackay 1 Pfd. 68 3/4 68 3/4
Shedden W. 50 Com. 88 3/4 88 3/4
Toronto Ry. 75 139 138 1/4MINES —
Coniags 8.00 8.00
Crown Reserve 1.88 1.88
Nipississ 1.65 1.65
Nipississ Mines 6.19 6.19
Hollinger 16.10 16.10

BANQUES —

Commerce 210 1/2 210
Dominion 210 1/2 210
Hamilton 210 1/4 210
Imperial 213 1/2 213
Metropolitan 210 1/4 210
Toronto 221 221

PRETS, GAVANTIES, ETC. —

Can. Landed 165 165
Cap. Permanent 191 192
Colonial Invest. 80 5/8 80 5/8
Huron Rights 50 50
Landed Banking 143 143

OBLIGATIONS —

Dom. Canners 100 100
Rio Janeiro 94 3/4 94 3/4
Steel Co. of Can. 93 93
Can. Bread 95 95

LA MARINE MARCHANDE

Le "Financial Times" de Londres conseille la prudence aux industriels du Canada.

Le "Financial Times" de Londres, consacré à la marine marchande canadienne, a très longue étude. On sait que les grands armateurs canadiens ont demandé au gouvernement de subventionner des bateaux, ce qui rendrait possible l'exportation de la farine à meilleur compte. Le grand journal financier anglais conseille la prudence à nos industriels et leur rappelle qu'il est toujours dangereux de fausser les lois de l'offre et de la demande. Il félicite le premier ministre du Canada de la fin de non recevoir qu'il a opposée à la requête des armateurs canadiens.

LA BANQUE DE VANCOUVER

Le président a annoncé que la Banque ne sera pas fusionnée avec la Banque Royale.

Vancouver, 19 — A l'assemblée annuelle de la Banque de Vancouver tenue hier, le président, M. R. P. McLennan a annoncé que des arrangements avaient été faits pour la vente d'un fort montant de bons du Trésor de l'Est du Canada.

Il n'y aura pas d'amalgamation avec la Royal Bank. Les anciens directeurs ont été réélus, ce sont: MM. R. P. McLennan, président; L. W. Shatford, vice-président; hon. T. W. Paterson, J. A. Harvey, K.C., J. A. Mitchell, George Barbery, M. B. Carr, A. J. et C. B. Douglas.

BOURSE DE NEW-YORK

L'inactivité la plus complète a régné hier, à la Bourse de New-York

LEHIG VALLEY ETAIT PLUS HAUT

New-York, 19. — La spéculation a été à peu près morte, aujourd'hui, parmi les valeurs qui ont l'habitude de donner le ton du marché. Les valeurs principales n'ont manifesté aucun changement important, et, le mieux que l'on puisse dire, c'est que le ton général du marché a été bon. Les chances de spéculation dans ces valeurs étaient tellement limitées que l'intérêt s'est porté sur les valeurs secondaires qu'elles ont subi des changements plus importants. Les valeurs du "Tobacco", et celles du "Standard Oil", ont fait de belles avances, mais le mouvement n'avait rien d'uniforme. Les actions de l'Express et de autres valeurs moins actives ont été plutôt faibles.

Les influences passagères de la journée ont été pour la plupart d'une nature défavorable.

A voir la force avec laquelle le marché leur résiste, on comprend facilement que la situation s'améliore tranquillement. La poursuite intensive contre le "Lehigh Valley" n'a eu aucun effet sur le groupe des arachides. Lehigh Valley était l'une des plus fortes des valeurs actives, montant d'un point dès la première heure. L'attitude du gouvernement avait probablement été prévue lors de la baisse récente de cette valeur, et les baissiers n'ont cherché qu'à se couvrir aujourd'hui. En dehors du marché le charbon du Lehigh Valley a été exceptionnellement faible. La liquidation est recommandée pour les valeurs du Rock Island, et des prix nouveaux de baisse ont été atteints pour les obligations collatérales, mais ce fait a eu peu d'influence sur le marché.

Les industriels ont été indifférents aux rapports du commerce de l'acier qui continuent de dire que le commerce de ce métal décline toujours.

Le marché a été très irrégulier, les obligations collatérales du Rock Island ne sont un peu remises après avoir atteint 37. La faiblesse de ces obligations est due à la crainte que les intérêts de mai ne soient pas payés, le dividende de mars n'ayant pas encore été déclaré pour ces obligations.

Le total des ventes par valeur a été de \$2,720,000.

MM. H. Tessier & Co., Courtier, 18 rue Hospital, nous fournissent les renseignements suivants: 19 Mars, 1914.

Ouvert. Fermé.
Amer. Smelter 69 1/4 69 1/2
Amer. Copper 75 1/8 75 1/8
Amer. Beet Sugar 22 1/2 23 1/4
Amer. Loco 35 3/8 35 3/8
Atchafon Com. 97 1/4 97 1/4
Amer. Car Fdy 51 1/2 51 3/4
Amer. Can. 30 1/8 30
Amer. Cotton Oil 45 1/2 46
Amer. Sugar 101 3/8 101 3/8
Anconda 93 3/4 94
Baltimore & Ohio 89 1/2 89 1/2
Brooklyn R. T. 92 3/8 92 1/4
Canadian Pac. 206 3/4 207 1/8
Central Leather 34 3/4 35
Chesapeake & Ohio 52 5/8 53 1/4
Col. Fuel & Iron 32 1/2 32
Distillers 103 1/4 103
Denver Com. 28 7/8 29
Erie Com. 28 7/8 29
Erie First 127 1/4 127 1/4
Great Northern Pfd. 127 1/4 127 1/4
Interborough Com. 14 5/8 14
Do. Pfd. 14 5/8 14
Intern. Harvester 88 1/2 89
Kansas & Tex. Com. 17 1/2 17
Do. do. Pfd. 17 1/2 17
Louisville 145 1/4 146 1/4
Mo. Pac. 24 23 7/8
N. Y. Central 91 91
New Haven 69 3/8 69
Mex. Petroleum 65 3/4 69 1/4
National Lead 103 1/4 103
N. Y. Ont. & West. 112 1/2 112
Norfolk & West. 112 1/2 112
Pacific Mail 111 112 1/4
Pennsylvania 111 112 1/4
People Gas 164 164 1/2
Reading Com. 164 164 1/2
Rep. Iron & Steel 25 1/2 25 1/4
Rock Island 4 3/8 4 1/4
Rubber 61 1/4 61 3/8
Southern Pacific 94 5/8 94 5/8
Southern Railway 25 1/4 24
Sox X. D. 125 125
St. Paul 98 3/4 98 3/4
Tennessee Copper 35 35
Union Pacific 157 7/8 157 7/8
Utah Copper 54 3/4 54 3/4
U. S. Steel Com. 64 64 1/4
Do. Pfd. 110 110
Virginia Chem. 33 34 3/4
Wabash Com. 6 1/2 6 1/2
Wabash Pfd. 6 1/2 6 1/2
Western Union 63 1/2 63 3/8
Cal. Petroleum 28 1/2 28 1/2
Total des ventes 141,100 125

SPECIAL POUR EMPRES

Un train spécial composé de wagons Standard et de wagons-lits touristes, de wagons de première classe et buffet quittera la gare Windsor à midi, le vendredi, 20 mars, pour correspondre avec l'Empress of Britain qui quitte Halifax, samedi, le 21 mars.

BOURSE DE LONDRES

L'argent était plus cher, les valeurs étaient tranquilles et plutôt faibles.

Londres, 19. — L'argent était plus cher aujourd'hui et les taux d'escompte plus faibles.

LA REVUE DU COMMERCE

Le marché aux grains de Winnipeg était peu actif, mais les prix étaient plus hauts

LE MARCHE DE TORONTO ETAIT FORT

Toronto, Ont., 19. — Les prix au comptant ont été forts et plus hauts sur le marché de Toronto. L'avoine était plus ferme.

Les cotations sont les suivantes: Blé d'hiver d'Ontario No 2, 98c à 99c au dehors. Blé du nord du Manitoba No 1, 99 1/2c. No 2, 97 3/4c. Avoine de l'ouest du Canada No 2, 41 1/4c. No 3, 40 1/4c. No 4, 39 1/4c. No 5, 38 1/4c. No 6, 37 1/4c. No 7, 36 1/4c. No 8, 35 1/4c. No 9, 34 1/4c. No 10, 33 1/4c. No 11, 32 1/4c. No 12, 31 1/4c. No 13, 30 1/4c. No 14, 29 1/4c. No 15, 28 1/4c. No 16, 27 1/4c. No 17, 26 1/4c. No 18, 25 1/4c. No 19, 24 1/4c. No 20, 23 1/4c. No 21, 22 1/4c. No 22, 21 1/4c. No 23, 20 1/4c. No 24, 19 1/4c. No 25, 18 1/4c. No 26, 17 1/4c. No 27, 16 1/4c. No 28, 15 1/4c. No 29, 14 1/4c. No 30, 13 1/4c. No 31, 12 1/4c. No 32, 11 1/4c. No 33, 10 1/4c. No 34, 9 1/4c. No 35, 8 1/4c. No 36, 7 1/4c. No 37, 6 1/4c. No 38, 5 1/4c. No 39, 4 1/4c. No 40, 3 1/4c. No 41, 2 1/4c. No 42, 1 1/4c. No 43, 1/4c. No 44, 3/8c. No 45, 1/2c. No 46, 3/4c. No 47, 1c. No 48, 1 1/8c. No 49, 1 1/4c. No 50, 1 1/2c. No 51, 1 3/4c. No 52, 1 7/8c. No 53, 2c. No 54, 2 1/8c. No 55, 2 1/4c. No 56, 2 1/2c. No 57, 2 3/4c. No 58, 2 7/8c. No 59, 3c. No 60, 3 1/8c. No 61, 3 1/4c. No 62, 3 1/2c. No 63, 3 3/4c. No 64, 3 7/8c. No 65, 4c. No 66, 4 1/8c. No 67, 4 1/4c. No 68, 4 1/2c. No 69, 4 3/4c. No 70, 4 7/8c. No 71, 5c. No 72, 5 1/8c. No 73, 5 1/4c. No 74, 5 1/2c. No 75, 5 3/4c. No 76, 5 7/8c. No 77, 6c. No 78, 6 1/8c. No 79, 6 1/4c. No 80, 6 1/2c. No 81, 6 3/4c. No 82, 6 7/8c. No 83, 7c. No 84, 7 1/8c. No 85, 7 1/4c. No 86, 7 1/2c. No 87, 7 3/4c. No 88, 7 7/8c. No 89, 8c. No 90, 8 1/8c. No 91, 8 1/4c. No 92, 8 1/2c. No 93, 8 3/4c. No 94, 8 7/8c. No 95, 9c. No 96, 9 1/8c. No 97, 9 1/4c. No 98, 9 1/2c. No 99, 9 3/4c. No 100, 9 7/8c. No 101, 10c. No 102, 10 1/8c. No 103, 10 1/4c. No 104, 10 1/2c. No 105, 10 3/4c. No 106, 10 7/8c. No 107, 11c. No 108, 11 1/8c. No 109, 11 1/4c. No 110, 11 1/2c. No 111, 11 3/4c. No 112, 11 7/8c. No 113, 12c. No 114, 12 1/8c. No 115, 12 1/4c. No 116, 12 1/2c. No 117, 12 3/4c. No 118, 12 7/8c. No 119, 13c. No 120, 13 1/8c. No 121, 13 1/4c. No 122, 13 1/2c. No 123, 13 3/4c. No 124, 13 7/8c. No 125, 14c. No 126, 14 1/8c. No 127, 14 1/4c. No 128, 14 1/2c. No 129, 14 3/4c. No 130, 14 7/8c. No 131, 15c. No 132, 15 1/8c. No 133, 15 1/4c. No 134, 15 1/2c. No 135, 15 3/4c. No 136, 15 7/8c. No 137, 16c. No 138, 16 1/8c. No 139, 16 1/4c. No 140, 16 1/2c. No 141, 16 3/4c. No 142, 16 7/8c. No 143, 17c. No 144, 17 1/8c. No 145, 17 1/4c. No 146, 17 1/2c. No 147, 17 3/4c. No 148, 17 7/8c. No 149, 18c. No 150, 18 1/8c. No 151, 18 1/4c. No 152, 18 1/2c. No 153, 18 3/4c. No 154, 18 7/8c. No 155, 19c. No 156, 19 1/8c. No 157, 19 1/4c. No 158, 19 1/2c. No 159, 19 3/4c. No 160, 19 7/8c. No 161, 20c. No 162, 20 1/8c. No 163, 20 1/4c. No 164, 20 1/2c. No 165, 20 3/4c. No 166, 20 7/8c. No 167, 21c. No 168, 21 1/8c. No 169, 21 1/4c. No 170, 21 1/2c. No 171, 21 3/4c. No 172, 21 7/8c. No 173, 22c. No 174, 22 1/8c. No 175, 22 1/4c. No 176, 22 1/2c. No 177, 22 3/4c. No 178, 22 7/8c. No 179, 23c. No 180, 23 1/8c. No 181, 23 1/4c. No 182, 23 1/2c. No 183, 23 3/4c. No 184, 23 7/8c

L'IMMEUBLE

UNE BONNE TRANSACTION
— UNE HISTOIRE DE TOUS
LES JOURS — IL EST EVI-
DENT QUE LES PLACE-
MENTS SUR L'ILE DE
MONTREAL SONT EXCEL-
LENTS — ILS LE SONT
SURTOUT POUR CEUX QUI
PEUVENT ATTENDRE.

Pendant que la neige tombait avant-
hier et que nous nous levions hier
matin sous l'impression du parait
hiver voilà ce que je pensais :

« Eh! oui, c'est vrai la saison est
mauvaise, elle est particulièrement
capricieuse, mais cependant, il n'en
est pas moins vrai que nous voilà au
printemps et que, malgré toutes les
avaries que nous aurons encore à su-
bir, la saison belle, la saison nouvel-
le, celle dont on est en droit d'atten-
dre quelque chose, celle des affaires
qui nous arrive à grands pas. »

« J'étais donc dans cet état d'esprit,
moitié incertain, moitié rêveur,
lorsqu'un ami vint me trouver.
— Oh! Gustave est un excellent ami,
c'est un cœur d'or, il m'estime beau-
coup et cependant nous ne nous ressem-
blons pas du tout. Nous avons le
caractère absolument différent et
nous ne nous comprenons pas. »

« Allons donc, Gustave, cela que
vous savez amies. Tel est le cas de
certaines personnes et nous sommes
amis et grands amis; ce n'est
d'une amitié d'hier dont il s'agit, c'est
d'une amitié de quinze années, que
la vie n'ont réussi à atténuer, à amo-
indrir, au contraire. »

« Et mon ami Gustave venait tout
simplement m'annoncer brutalement
à grand coup de poing, sans ménager
aucunement qu'il venait d'acheter cent
lots, cent lots remarquables, les biens
d'une nouvelle subdivision, mis en ven-
te récemment sur le marché. »

« Tu as été imprudent lui dis-je, cent
lots, c'est énorme, exorbitant, en ce
temps-ci. »

« Mais comment donc, répliqua-t-il,
tout ce que je regrette en ce moment-
ci c'est de n'en avoir pas acheté deux
cents? »

« Comment donc? »
« Ecoute moi bien, et suis mon ra-
sonnement. J'ai acheté il y a tantôt
deux mois ces cent lots à condition
qu'on en dise rien. Les vendeurs ont
tenu leur parole, aujourd'hui les
revendeurs par petites lots, cinq à
cinq, comme on le veut, et j'en ai ac-
quis vingt-cinq à placer, c'est tout. Je
vais tout simplement te proposer un
bon placement, pas autre chose. »

« Alors, c'est pour cela que tu es
venu me voir, rien autre chose? »
« Assurément, et tu n'en es pas con-
tent? »

« Bien, ma foi. »
« Tu as grand tort, tu négliges tes
intérêts, car si tu les comprenais
bien, tu prendrais mes vingt-cinq der-
niers lots, tu peux le faire aisément
et c'est une affaire superbe. »

« Gustave, je vous l'ai dit, est un
homme très sérieux, incapable de
tromper personne. C'est un de ces
types qui font de l'argent et qui en
font faire à leurs amis. Je lui ai
donc acheté la balance de ces terrains
et « vague la galère. »

« Le soir même, j'en parlai avec un
homme également bien placé, qui m'a
confirmé l'excellence de ce placement.
Il m'a dit bien plus, et je vous donne
son impression à méditer, la voilà :

« Placez, mon ami, de l'argent sur
l'île de Montréal, il est en surêté.
De toutes façons, il est bien placé,
ce soit au sud, au nord, à l'est,
à l'ouest, c'est la même chose. »

« Important c'est d'en placer et
ne l'oubliez pas. »
« Celui qui sait attendre aujour-
d'hui, est le meilleur homme d'affai-
res. Les placements en général sont
bons, à longs termes, ils sont su-
perbes. »

« Et je suis resté sur cette opinion,
c'est que le crois, après avoir pris
vingt-cinq derniers terrains de mon
vieux ami Gustave. »

« Et je ne m'en repends pas. »

Menus propos.
ENTRE EMPLOYES
— Où placez-vous vos économies,
vous, José. »
— Ah, je les place à la banque.
— Oh, mais vous avez grand tort.
Pourquoi, ne faites-vous pas comme
moi, ne placez-vous pas dans l'im-
meuble, cela rapporte beaucoup plus.
— Et comment donc? »
— Eh bien, moi, votre placement vous
rapporte 3 p.c. tandis que le mien
me rapporte exactement 17. »

« Vous ne me dites pas. »
— Mais certainement, je vous le
prouverai quand vous voudrez.
— La plus vite possible, que je suive
votre exemple. »

« Il est évident que c'est de la bête
que de placer de l'argent en ban-
que. »
— Croyez-vous? »
— C'est certain, du 3 p.c. c'est
ridicule en ce moment-ci où l'on peut
avoir du 7, 8, voire même du 15, du 20. »

Impressions.
« Ceux qui s'inquiètent un peu d'élec-
tions municipales de ce temps-ci ver-
ront que l'on y agit certaines ques-
tions fort importantes concernant
particulièrement l'immeuble. »

« C'est ainsi par exemple que l'on
soulève la question si délicate de

L'IMMEUBLE

UNE BONNE TRANSACTION
— UNE HISTOIRE DE TOUS
LES JOURS — IL EST EVI-
DENT QUE LES PLACE-
MENTS SUR L'ILE DE
MONTREAL SONT EXCEL-
LENTS — ILS LE SONT
SURTOUT POUR CEUX QUI
PEUVENT ATTENDRE.

Pendant que la neige tombait avant-
hier et que nous nous levions hier
matin sous l'impression du parait
hiver voilà ce que je pensais :

« Eh! oui, c'est vrai la saison est
mauvaise, elle est particulièrement
capricieuse, mais cependant, il n'en
est pas moins vrai que nous voilà au
printemps et que, malgré toutes les
avaries que nous aurons encore à su-
bir, la saison belle, la saison nouvel-
le, celle dont on est en droit d'atten-
dre quelque chose, celle des affaires
qui nous arrive à grands pas. »

« J'étais donc dans cet état d'esprit,
moitié incertain, moitié rêveur,
lorsqu'un ami vint me trouver.
— Oh! Gustave est un excellent ami,
c'est un cœur d'or, il m'estime beau-
coup et cependant nous ne nous ressem-
blons pas du tout. Nous avons le
caractère absolument différent et
nous ne nous comprenons pas. »

« Allons donc, Gustave, cela que
vous savez amies. Tel est le cas de
certaines personnes et nous sommes
amis et grands amis; ce n'est
d'une amitié d'hier dont il s'agit, c'est
d'une amitié de quinze années, que
la vie n'ont réussi à atténuer, à amo-
indrir, au contraire. »

« Et mon ami Gustave venait tout
simplement m'annoncer brutalement
à grand coup de poing, sans ménager
aucunement qu'il venait d'acheter cent
lots, cent lots remarquables, les biens
d'une nouvelle subdivision, mis en ven-
te récemment sur le marché. »

« Tu as été imprudent lui dis-je, cent
lots, c'est énorme, exorbitant, en ce
temps-ci. »

« Mais comment donc, répliqua-t-il,
tout ce que je regrette en ce moment-
ci c'est de n'en avoir pas acheté deux
cents? »

« Comment donc? »
« Ecoute moi bien, et suis mon ra-
sonnement. J'ai acheté il y a tantôt
deux mois ces cent lots à condition
qu'on en dise rien. Les vendeurs ont
tenu leur parole, aujourd'hui les
revendeurs par petites lots, cinq à
cinq, comme on le veut, et j'en ai ac-
quis vingt-cinq à placer, c'est tout. Je
vais tout simplement te proposer un
bon placement, pas autre chose. »

« Alors, c'est pour cela que tu es
venu me voir, rien autre chose? »
« Assurément, et tu n'en es pas con-
tent? »

« Bien, ma foi. »
« Tu as grand tort, tu négliges tes
intérêts, car si tu les comprenais
bien, tu prendrais mes vingt-cinq der-
niers lots, tu peux le faire aisément
et c'est une affaire superbe. »

« Gustave, je vous l'ai dit, est un
homme très sérieux, incapable de
tromper personne. C'est un de ces
types qui font de l'argent et qui en
font faire à leurs amis. Je lui ai
donc acheté la balance de ces terrains
et « vague la galère. »

« Le soir même, j'en parlai avec un
homme également bien placé, qui m'a
confirmé l'excellence de ce placement.
Il m'a dit bien plus, et je vous donne
son impression à méditer, la voilà :

« Placez, mon ami, de l'argent sur
l'île de Montréal, il est en surêté.
De toutes façons, il est bien placé,
ce soit au sud, au nord, à l'est,
à l'ouest, c'est la même chose. »

« Important c'est d'en placer et
ne l'oubliez pas. »
« Celui qui sait attendre aujour-
d'hui, est le meilleur homme d'affai-
res. Les placements en général sont
bons, à longs termes, ils sont su-
perbes. »

« Et je suis resté sur cette opinion,
c'est que le crois, après avoir pris
vingt-cinq derniers terrains de mon
vieux ami Gustave. »

« Et je ne m'en repends pas. »

Menus propos.
ENTRE EMPLOYES
— Où placez-vous vos économies,
vous, José. »
— Ah, je les place à la banque.
— Oh, mais vous avez grand tort.
Pourquoi, ne faites-vous pas comme
moi, ne placez-vous pas dans l'im-
meuble, cela rapporte beaucoup plus.
— Et comment donc? »
— Eh bien, moi, votre placement vous
rapporte 3 p.c. tandis que le mien
me rapporte exactement 17. »

« Vous ne me dites pas. »
— Mais certainement, je vous le
prouverai quand vous voudrez.
— La plus vite possible, que je suive
votre exemple. »

« Il est évident que c'est de la bête
que de placer de l'argent en ban-
que. »
— Croyez-vous? »
— C'est certain, du 3 p.c. c'est
ridicule en ce moment-ci où l'on peut
avoir du 7, 8, voire même du 15, du 20. »

Impressions.
« Ceux qui s'inquiètent un peu d'élec-
tions municipales de ce temps-ci ver-
ront que l'on y agit certaines ques-
tions fort importantes concernant
particulièrement l'immeuble. »

« C'est ainsi par exemple que l'on
soulève la question si délicate de

LE BRANDY POUR GUERIR LE CATARRHE

Il ressort d'expériences récentes que le Ca-
tarrhe est une maladie constitutionnelle et que
les remèdes, injections, inhalations, etc., ne
font que temporiser et rarement, si jamais,
n'effectuent une guérison parfaite. Aussi, un
médecin spécialiste a, en vue de ce travail, per-
fectionné un tonique doux, par et efficace
suffisant pour chasser du système toute trace de
catarrhe. Le résultat de ce travail se trouve
dans la formule suivante que l'on a trou-
vée capable de donner les résultats les plus
surprenants en un rien de temps.

Prenez-vous chez votre pharmacien, une
once de Parment, ajoutez-y 1-4 de chopine
d'eau chaude et deux cuillerées à table de
brandy et 4 onces de sucre granulé. Mélangez
jusqu'à ce qu'il y ait dissolution. Prenez une
cuillerée à table quatre fois par jour.
La première dose essayer cette prescription
le plus fort mal de tête, l'insomnie, le mal de
gorge, écoulement du nez, décharges catar-
rales et autres symptômes qui accompagnent
souvent cette dégoûtante ma-
ladie.

La perte de l'odorat, l'affection de l'ouïe, et
chute de mucus dans l'arrière gorge sont d'au-
tres symptômes du catarrhe qui sont prompte-
ment enrayés par l'emploi de ce simple tra-
itement.

Toute personne souffrant du catarrhe sous
quelque forme qu'il se présente, cette prescrip-
tion n'y a rien de meilleur.

Important — En demandant le Parment
spécifique que vous le voulez de double force.
Votre pharmacien l'a en poche pour le prescrire;
sinon, écrivez à The International Labora-
tories, 74 rue St-Antoine, Montréal, P.Q.,
qui en font une spécialité. 282-6-13-20-27-9.

Parthenais, 3 logis. Prix \$5,200.
Revenu \$504. Comptant \$2,200.

Cottage Farnham, 2 arpent, maison
26 x 25, 10 chambres. Prix \$2,500.
Echangeant pour bâtisses ou lots.

LES OFFRES
ROY ET DESTROISMAISONS
L'an dernier, ce bureau a vendu to-
talement toute la subdivision connue
sous le nom de « Terrasse Baie Geor-
gienne ».

Cela comporte certainement un ré-
cord. D'un moment à l'autre MM.
Roy et Destroismaisons mettront en
vente de nouvelles subdivisions très
avantageuses, ils sont à la veille de
clore certaines transactions, dont le
public pourra bénéficier.

Les perspectives pour nous sont ex-
cellentes, nous disais encore M. Roy.

ROY ET LANGELE
Pour prouver que les affaires en
immeubles sont bonnes, nous citerons
certaines transactions faites ces jours
derniers par cet important bureau :

Le 7 mars, vendu à « Montreal City
Co. » 88 lots, valeur \$16,280, du « Parc
National Dillard ».

Même date, 283 lots du « Parc Dol-
lard Annex » au « Parc Dillard De-
veloppement Co. » pour \$56,600.

Même date, 172 lots du cadastre
100-101, Pointe aux Trembles, pour
\$37,000 à « Le Développement Co. ».

Et ce ne sont là que les plus gros-
ses ventes.

Après tout, ça n'est pas trop mal.

JOHNSON ET DAGENAIS
Ce bureau si bien connu du public,
à pour spécialité de s'occuper plutôt
des ventes en bloc, que des ventes
particulières, en un mot des grosses
transactions.

M. Johnson que nous y rencontrons
nous faisait remarquer que cette an-
née sera certainement bonne, mais
que la propriété de campagne, dans
les environs de Montréal, sur l'île
même est hors de prix.

Les cultivateurs ne veulent pas ven-
dre et ils ne sont pas du tout pres-
sés.

Nul doute, ajoutait-il, qu'il y aura
quelques nouvelles subdivisions à ven-
dre, mais elles sont rares et difficiles
à trouver.

Les propriétaires les ont et les gar-
dent. Cela n'affectera cependant pas
trop le marché, il faut espérer, car la
demande est bonne.

CATTON ET DUBORD
Le point sur lequel on se propose
particulièrement de travailler durant
la saison prochaine c'est « Eastbourne
Park », nous disait M. P. A. Dubord.

Cette magnifique propriété est si-
tuée à l'Est de Maisonneuve à la
Longue Pointe, exactement au nord-
est du Parc Dominion.

C'est la résidence absolument idéale
de l'ouvrier avec toutes les amélio-
rations modernes peu chères et facile à
payer.

Les lots commencent à s'enlever ra-
pidement.

LA TOUR ET GUINDON
Pour une bagatelle, vous avez un
joli lot à la « Baie St-Malo ». C'est
assurément un des meilleurs marchés
à faire actuellement, soit comme pla-
cement personnel, soit comme pure
speculation.

Les affaires qui n'ont pas cessé d'être
bonnes dans ce bureau durant
toute la saison dernière, reprennent
avec une activité réellement remarqua-
ble depuis la dernière quinzaine.

On s'attend à une excellente cam-
pagne et on la prépare de longue main.

REVUE IMMOBILIERE

Montréal, 19 mars 1914.
Il y a eu, la semaine dernière, 319 ventes
apportées à l'enregistrement, aux
trois bureaux de Montréal. C'est une augmen-
tation marquée sur la moyenne
hebdomadaire depuis le commencement de l'année.

Parmi les ventes importantes, on peut signaler :

Une propriété avec grand terrain sur Dorchester Ouest, quartier St-George — propriété H. S. Mussen — vendue à l'église St-George pour \$520,000, soit \$6 le pied.

Une propriété résidentielle, rue Sherbrooke Ouest, quartier St-Laurent, qui a fait \$8.50 le pied.

Une propriété commerciale, rue St-Laurent, côté Ouest, près Vitry, allant jusqu'à la rue Clarke: \$16 le pied.

Une propriété commerciale rue St-Catherine Ouest, coin St-Urbain, quartier St-Jean-Baptiste: \$9 le pied.

Les terrains à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Rues
St-Denis
Redpath Crescent
Comte
Redpath
Masson (coin)
Avenue Neuvième
St-Germain
Déséry
Avenue des Erables
St-Denis
St-Hubert
St-Laurent
Albani
Avenue Prud'homme
Sherbrooke
Avenue Girouard
Avenue Décarie
Avenue Melrose
Ontario
Avenue Quatrième
Durocher
Avenue Querbes
Avenue Stuart
Chemin Belvédère
Dorchester
Avenue Rielle
Verdun

Quartiers
Lafontaine
St-André
St-André
St-André
Rosemont
Rosemont
Hochelaga
Hochelaga
DeLorimier
St-Denis
Duvernay
Laurier
Mont-Royal
Notre-Dame de Grâce
Notre-Dame de Grâce
Notre-Dame de Grâce
Notre-Dame de Grâce
Notre-Dame de Grâce
Maisonnette
Maisonnette
Outremont
Outremont
Outremont
Westmount
Westmount
Verdun

Prix le pied.
\$3.50
1.65
2.50
1.71
1.22-2
46
66-1-2
82
1.10
1.20
2.25
1.16
40
1.30
1.20
66-1-2
1.08
81
1.02
1.00
1.32
1.50
1.24
1.62-1-2
40

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

MONTREAL EST
Quartier St-Marie \$43,550
" Papineau 84,966
" St-Jacques 35,750
" Lafontaine 20,312
" St-Louis 87,000
Total Montréal-Est \$31,403

MONTREAL-OUEST
Quartier St-George \$616,784
" St-Joseph 21,500
" St-Anne 1,550
Total Montréal-Ouest \$751,637

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER
Quartier Longue-Pointe \$67,875
" Rosemont 40,395
" St-Marie 39,125
" Hochelaga 37,686
" DeLorimier 84,627
" Duvernay 116,538
" St-Jean-Baptiste 41,879
" Nantel 105,650
" Laurier 97,495
" Ahuntsic 12,000
" Bordeaux 48,012
" Mont-Royal 13,485
" N-D de Grâce 191,941
" St-Henri 12,050
" St-Gabriel 5,000
" St-Paul 6,775
" Emard 10,760
Maisonnette 62,395
Westmount 166,162
Verdun 56,277
Total Hochelaga et Jacques-Cartier \$1,318,704

Total général \$2,601,744

Voici les principales ventes enregistrées pendant la semaine terminée le 14 mars 1914 :

DIVISION DE MONTREAL EST
QUARTIER SAINTE-MARIE
Rue Parthenais, Nos 79 à 88, maison
en briques, Partie N. O. du lot No 1578,
terrain de 50 x 75. Alma Léonard et
Ernest Arthur Lamotte. \$22,650.
94,252.

Rue Sheppard, Nos 106 à 116, maison
en bois et briques, lot No 1358-134 et
partie de 133 et lot No 178-189 (Hochelaga),
terrain de 35 x 80. A. Desmarais et
Hector Robillard. \$10,000.
94,270.

QUARTIER PAPINEAU
Rues Plessis, Nos 39 à 47 et Maisonneuve,
Nos 90 à 98, maison en bois et
briques, lots Nos 145 et 148, terrain
de 1083 pieds, 1 de 8890 pieds. Jacob
Finestons et Geo. Arcand et Jos. R.
Constantineau. \$23,827.75.
94,280.

Rue Ontario, Nos 1088 à 1094,
maison en briques, lots Nos 508-512 et 8,
terrain de 140 x 120. Mme veuve G.
The City Realty Investing Co., Ltd.
\$16,000.
94,288.

Rue Dorion, Nos 800 à 802, maison
en briques, lots Nos 1225-1226 et 87
et partie de 85, terrain de 61 x 75.
Edmond Courchesne et Gabriel Aubert.
\$14,700.
94,243.

QUARTIER SAINT-JACQUES
Rue Lacombe, Nos 631 à 639,
maison en bois et briques, lot No 854 et
partie de 855, terrain de 42 x 48.9.
Charles Marquette et A. Oscar Desautels
et Mme J. Ed. M. Desrochers.
\$13,000.
94,219.

Rue St-Hubert, Nos 111, maison en
pierre et briques, lot No 228, terrain de
24 x 86. J. L. Conté et Georges
Coutière. \$15,000. à rembourser. 94,271.

QUARTIER LAFONTAINE
Rue Amherst, Nos 452 à 456, maison
en pierre et briques, lot No 964, terrain
de 50 x 74.4. Mme veuve G. A. Des-
marais et Mme J. Ed. M. Desrochers.
\$12,000.
94,284.

QUARTIER SAINT-LOUIS
Rue Cadieux, Nos 974 à 978, maison
en pierre et briques, lots Nos 942-2 et 3,
terrain de 44 x 74.4. Moses Leiter et al.
à Harry Loon et Léon Leiter. \$18,500.
94,201.

Rue St-Denis, Nos 129 à 131, maison
en bois et briques, lot No 94, terrain
de 3137 pieds. Mme Alph. Ba-
gard et Victor R. Hébert. \$10,000.
94,209.

Rue St-Norbert, Nos 924 à 94, maison
en bois et briques, lots Nos 779-3 et 4,
terrain de 44 x 69. Mme veuve G. A. Des-
marais et Harry Lacombe et Max
Einstein. \$12,000.
94,200.

Rue St-Denis, Nos 129 et 131, maison
en bois et briques, lot No 94, terrain
de 3137 pieds. Victor R. Hébert et
Jean P. P. \$11,000.
94,261.

SAPHO
ANT-1-15
L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER.

Pas de Poussettes. Pas de Microbes.
Pas de Maladies. Pas de Comptes de Médecins
EXIGEZ LES CANISTRES VERTS ET BLANCS
ET FAITES DE VOTRE MOMENT DE RECREATION
UN MOMENT DE BIEN-ÊTRE

SAPHO
DISTRIBUTION

GUERRE AUX COQUERELLES! EXTERMINER LES PUNAISES!
THE SAPHO MANUFACTURING CO., LIMITED
282-6-13-20-27-9

A VENDRE

1 MOTEUR ELECTRIQUE, courant continu de 220 volts, 65 chevaux. Ce moteur peut être utilisé aussi comme dynamo de 45 K.W.

11 POULIES en fer et bois de divers grandeurs.

5 ARBRES DE COUCHE (SHAFT) divers longueurs et diamètres.

11 SUPPORTS (Hangers), hauteur de 18" à 28".

1 CLUTCH de 36" diamètre x 13" x 27-8".

6 COURROIES, cuir double, longueur de 17' à 28' x 6" de largeur.

2 COURROIES, cuir simple, longueur de 17' à 28' x 3-3-4" de largeur.

S'adresser à la
Cie de Publication du "Canada",
73 Rue St-Jacques

SOUSSIONS
Des soumissions cachetées adressées au
sous-sécretaire et portant à l'adresse, « SOU-
MISSIONS », seront reçues jusqu'au 24
mars 1914, à 11 heures, à l'École Lebrun, Parc
Lebrun, Longue-Pointe.

Le tout suivant les plans, devis et
spécifications préparés par l'Architecte
H. Bergeron, Coin Soufflet et de Bou-
cheville, Longue-Pointe.

Chaque soumission devra être accom-
pagnée d'un chèque accepté à l'ordre de
la Commission Scolaire de la Ville de
Longue-Pointe, pour un montant d'au
moins 10 p.c. du montant de la sou-
mission.

Les soumissions seront ouvertes en
présence des intéressés. A la session
régulière de la Commission qui aura lieu
le 30 mars 1914, à 11 heures, à l'École Lebrun, Parc
Lebrun, Longue-Pointe.

La commission ne s'engage à accepter
ni la plus haute ni la plus basse ni au-
cune des soumissions.

Le secrétaire,
Dr. J. A. PILON,
716 Montcalm,
Longue-Pointe.

PETITES ANNONCES

A VENDRE
A VENDRE — 2 "Express" à bras.
S'adresser 75 rue St-Jacques.

BEAU ET TRES FROID

La lutte bat son plein

TOUS LES CANDIDATS AUX HONNEURS MUNICIPAUX SONT EN LICE. — ASSEMBLÉES PARTOUT.

Plus de cinq cents contribuables assistaient, hier, à l'assemblée de M. George W. Stephens, candidat à la mairie, dans la salle de l'hôtel de ville de Ste-Clémentine. M. J. Stephens, président de la réunion, a fait l'exposé de son programme et il a été vivement applaudi.

M. Stephens a expliqué comment il se fait qu'il est candidat à la mairie. La candidature lui a été offerte par un comité composé des principaux citoyens de Montréal. A son arrivée à Montréal, des gens qui ont intérêt à ne pas le voir entrer à l'hôtel de ville, ont consulté des avocats, ont dénoncé les faits pour avoir des opinions, disant qu'il n'avait pas les qualifications requises par la loi pour être maire. Il ne s'en est pas laissé imposer, et il est candidat, quand même cela ne ferait pas l'affaire des "intéressés".

M. Stephens fait ensuite une prompte justice des accusations portées contre lui par ses adversaires. On demande aux ouvriers de ne pas voter pour lui parce qu'il est millionnaire. S'il est millionnaire, cela n'est pas entièrement de sa faute, parce que cela a pris trois générations pour amasser l'argent qu'il a. Son grand-père était un simple cordonnier et il a travaillé honnêtement. L'argent que j'ai n'a pas été amassé au moyen des manières modernes.

Une autre accusation, dit l'orateur, est d'être un grand voyageur. Il a beaucoup voyagé, en effet, il a visité de grandes villes et étudié le fonctionnement des systèmes municipaux. Il a les connaissances requises maintenant pour rendre service à ses concitoyens de Montréal et il est heureux de pouvoir le faire.

M. Stephens s'engage à ne pas accorder de nouvelle charte à la compagnie des Tramways, sans la soumettre à l'approbation du peuple. Il dit qu'il sera sympathique à tous et qu'il s'intéressera à la question des logements ouvriers et à l'organisation systématique des différents départements de l'administration municipale.

M. Stephens termine en disant que s'il est élu, il promet de ne pas tromper les contribuables. Et s'il ne peut résoudre les différents problèmes, il le dira aux électeurs. C'est la seule promesse qu'il tient à faire. M. Stephens a été vivement applaudi lorsqu'il a repris son siège.

Ont aussi assisté à la parole: MM. Arthur Geoffroy, R. L. Calder, Tancrède Pagnuelo, Jos. Archambault, C.R. Chas. Quéry.

M. Stephens a aussi tenu une assemblée à la salle Ottawa. L'échevin R. O'Connell, président. Les orateurs qui suivent ont adressé la parole après le candidat: MM. Fitzjames Browne, Hon. James McShane et M. H. B. Ames. Ce dernier a déclaré qu'il n'était nullement une question de politique dans cette élection municipale. D'après lui, M. Stephens doit être élu à cause de son habileté, son énergie, son honnêteté et son esprit de civisme.

M. E. NAPOLEON HEBERT

M. E. Napoléon Hébert, candidat au bureau de contrôle, a adressé la parole dans la salle municipale de Ville-Emard, hier soir. Il a reçu un accueil très sympathique et l'auditoire ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

M. Tancrède Marais parla le premier. Ce fut lui qui présenta M. E. N. Hébert à l'assemblée. Celui-ci fut accueilli par une salve d'applaudissements lorsqu'il se leva pour parler. Il énuméra les divers articles de son programme, s'engageant à faire tout en son pouvoir pour la réalisation s'il était élu. Il fut amené à parler de la question des tramways et se prononça en faveur du référendum.

M. Hébert s'engagea aussi à donner, s'il était élu, de plus grandes facilités de communications aux citoyens de Ville-Emard. Il ajouta qu'il se présenterait pour répondre aux demandes qui lui seraient faites, par l'échevin représentant le quartier.

M. Hébert se prononça aussi en faveur de la création de familles, de logements ouvriers. "Ce sera, dit-il, un des grands moyens qui devront être employés pour combattre le fléau de la mortalité infantile".

Il termina son discours par une brillante peroration, déclarant qu'il se présenterait avec un cœur vaillant et des intentions droites. Il fut vivement applaudi. M. Hébert fut très vivement applaudi à la conclusion de son discours et il était facile de voir que le sentiment de l'assemblée lui était très favorable.

Dans la suite, il se rendit à la salle Olier, rue Roy, où il prononça un autre discours qui fut très applaudi.

M. Thomas Côté, candidat au bureau de contrôle, a tenu trois assemblées importantes hier soir, deux dans le quartier Hochelaga et l'autre à la salle Olier, rue Roy.

A la salle du collège, rue Desery, M. J. Bibeau, président la réunion, et un grand nombre de contribuables s'étaient rendus.

M. Côté a expliqué brièvement son programme. Il a insisté sur la question des logements ouvriers et a démontré à tous qu'il était temps que la ville rende justice au quartier d'Hochelaga en y faisant des améliorations. Il rappelle le plan adopté à Birmingham, par le très honorable Joseph Chamberlain, pour donner des habitations salubres à la classe ouvrière de cette ville. M. Côté déclare que le quartier d'Hochelaga avait été trop négligé jusqu'à présent, et qu'il était élu, il donnerait les travaux nécessaires au quartier de feu l'honorable Raymond Fréfontaine.

La population d'Hochelaga aug-

mente sans cesse, dit M. Côté, et nous tâcherons de doter cette partie de la ville d'un parc assez grand pour répondre aux besoins.

M. Côté a aussi parlé du traitement accordé à la classe ouvrière. Il verra à ce qu'elle soit traitée généreusement non seulement pendant la période électorale, mais pendant tout son terme d'office.

M. Maurice Loranger, N.P., a adressé la parole en faveur de M. Côté.

M. Côté a aussi parlé au comité central de M. J. Arel, rue Ontario, à l'école, rue Roy, M. Côté a parlé de l'amélioration des conditions sanitaires de la ville et a émis l'idée de la fondation d'un sénatorium municipal pour les tuberculeux. Il a été très bien accueilli partout.

Durant la soirée, M. Arthur Ecrément, N.P., a appuyé la candidature de M. Côté, au comité de M. J. A. Bouvier, candidat dans Papineau.

M. ANGRIGNON
M. Jos. Angrignon, candidat à l'échevinage dans St-Henri, a tenu une assemblée hier soir, dans la salle du collège de Ste-Elizabeth de Portugal. Près de trois cents électeurs étaient présents à cette réunion présidée par M. Elzéar Limoges. M. Angrignon avait invité son adversaire le Dr Létourneau à venir faire la discussion avec lui, mais ce dernier a répondu que ce n'était pas son habitude de faire des réunions contradictoires dans la ville de Montréal.

M. Létourneau a déclaré M. Angrignon ne veut pas venir vous rendre compte de son mandat en assemblée contradictoire, parce qu'il sait fort bien qu'il ne l'a pas rempli à la satisfaction des contribuables. L'échevin actuel du quartier préfère à tout le silence qu'il a gardé durant quatre ans à l'hôtel de ville. L'orateur a critiqué vertement la conduite du Dr Létourneau, disant qu'il n'avait presque rien obtenu pour le quartier depuis quatre ans.

MM. André Fauteux, avocat, Wilfrid Geoffroy, Arthur Geoffroy, avocat et Mre Athanasie David ont aussi adressé la parole.

SAINT-JEAN-BAPTISTE
M. Georges Vandellac, entrepreneur de pompes funèbres, échevin de St-Jean Baptiste et de nouveau candidat dans ce quartier, a ouvert sa campagne au marché Saint-Jean Baptiste, hier soir. De 125 à 150 personnes ont assisté à cette réunion, présidée par M. Rodrigue Leduc. Ce dernier en présentant le candidat a rappelé ce qu'il avait fait à l'hôtel de ville, insistant particulièrement sur ses efforts pour faire rappeler la loi des pavages.

M. Vandellac expose ensuite son programme: autonomie de Montréal, construction d'un métropolitain, boulevard reliant le parc Manx au parc Lafontaine, municipalisation du service des tramways, de l'éclairage et du système d'égout, en outre l'augmentation du salaire des employés civils, création d'un fonds de secours pour eux.

M. Achille Latreille, chef ouvrier, M. le notaire Bouvier, Nathan Lande, ont ensuite parlé en faveur de M. Vandellac. Ils ont parlé du travail fait par ce dernier pour le quartier Saint-Jean Baptiste.

M. Médéric Martin, candidat à la mairie, assistait à cette assemblée. Il a parlé pendant plus d'une heure, exposant son programme et ses actes comme échevin. Il reproche à M. Stephens de ne pas avoir dit un mot de la question des pavages, depuis le commencement de la campagne. M. Martin croit à l'intégrité de M. Stephens et à ses qualités d'administrateur. M. Martin se dit favorable à l'administration des affaires municipales par cinq commissions. Il veut le référendum sur l'abolition du bureau de contrôle et la question des tramways. Il demande aussi la création d'une banque municipale. M. Martin se défend de jeter le cri de race. Il dit que les Canadiens-français ont droit d'être représentés par un des leurs à la mairie, pendant deux termes consécutifs, parce qu'ils forment la majorité de la population.

M. Martin a également répondu à certaines attaques faites contre lui par l'échevin L. A. Lapointe, qui lui reproche de s'accorder tout le mérite du rappel de la loi des pavages. Le candidat a également attaqué le comité des 150.

M. EDDIE DEERY
L'ouverture du comité de M. Eddie Deery, candidat à l'échevinage dans St-Denis a eu lieu hier soir. Une assistance de 200 électeurs a écouté attentivement les orateurs de la soirée qui furent: M. Eddie Deery, Gagnier, L. Trépanier et L. Larivière. M. Deery se prononça carrément en faveur du référendum lorsqu'il s'agit d'accorder des franchises et autres pouvoirs aux compagnies d'utilité publique. Les électeurs de St-Denis pourront recevoir tous les renseignements en s'adressant au comité de M. Deery, 2764 rue Saint-Hubert, entre St-Zotique et Beaubien.

LE DOCTEUR J. U. LALONDE
A la salle municipale du quartier Emard, hier soir, le docteur J. U. Lalonde, candidat au Bureau de Contrôle a fourni aux électeurs de ce quartier en même temps qu'à ceux du quartier Saint-Paul quelques détails du programme qu'il entend suivre s'il est élu.

Le docteur Lalonde a déclaré qu'il était en faveur de maintenir la loi actuelle des pavages et des travaux permanents jusqu'à ce qu'un plan équilibré ait été élaboré afin de résoudre ce problème.

Il est aussi d'opinion que tous les plans de division de lots à bâtir dans l'île de Montréal devraient être soumis à la ville qui elle verrait à ce qu'il y ait plus d'harmonie dans l'ensemble du plan général et s'évitent ainsi des expropriations coûteuses et particulièrement onéreuses. Le docteur Lalonde déclare également que

la population d'Hochelaga aug-

ment sans cesse, dit M. Côté, et nous tâcherons de doter cette partie de la ville d'un parc assez grand pour répondre aux besoins.

M. Maurice Loranger, N.P., a adressé la parole en faveur de M. Côté.

M. Côté a aussi parlé au comité central de M. J. Arel, rue Ontario, à l'école, rue Roy, M. Côté a parlé de l'amélioration des conditions sanitaires de la ville et a émis l'idée de la fondation d'un sénatorium municipal pour les tuberculeux. Il a été très bien accueilli partout.

Durant la soirée, M. Arthur Ecrément, N.P., a appuyé la candidature de M. Côté, au comité de M. J. A. Bouvier, candidat dans Papineau.

GRANDE ASSEMBLÉE CE SOIR

En faveur de la candidature du
MAJOR GEORGE W. STEPHENS
LE CANDIDAT DU PEUPLE,
DANS LA SALLE DU COLLEGE

Coin des rues Desery et Ontario
M. Stephens sera accompagné d'orateurs distingués

L'assemblée samedi soir aura lieu dans
L'ANCIEN HOTEL-DE-VILLE DE SAINT-HENRI
EN FACE DE L'EGLISE

Trouvera-t-on les bandits?

ON CHERCHE TOUJOURS BOURRET ET FOUCAULT

En dépit de toutes les fausses pistes qu'on a signalées un peu partout durant la journée d'hier, les deux bandits Foucault et Bourret n'ont pas encore été arrêtés.

On voit ces deux hommes partout; les messages téléphoniques se succèdent à la Sturét et quoique souvent convaincu que c'est pour rien, le chef Charpentier envoie ses hommes répondre au message.

C'est ainsi que s'est encore passée la journée d'hier.

Questionné sur l'arrestation probable des deux bandits, le chef de la Sturét nous a déclaré hier soir qu'il

L'ouverture officielle du refuge Meurling

ELLE A EU LIEU HIER APRES-MIDI, EN PRESENCE DU
MAIRE LAVALLÉE, DES COMMISSAIRES ET DE QUELQUES ECHEVINS — PLUSIEURS VISITEURS DISTINGUÉS.

A trois heures, hier après-midi, a eu lieu l'ouverture officielle du refuge municipal Meurling. Le maire Lavallée, les commissaires et plusieurs échevins étaient présents. La plupart des institutions charitables philanthropiques de la métropole avaient envoyé des représentants.

La cérémonie consista dans une inspection complète du spacieux édifice par le maire et sa suite. M. Albert Chevalier, directeur de l'assistance municipale et M. Paul Sainte-Marie, intendat du nouveau refuge, furent les guides officiels et s'acquittèrent de leur tâche, expliquant dans les deux langues le rouage administratif de la nouvelle institution. Dans la suite, le refuge resta ouvert jusqu'à cinq heures du soir, afin d'en permettre l'accès au public.

Tous les visiteurs, le maire Lavallée le premier, durent s'inscrire au registre de l'institution. Cette formalité fut à beaucoup de remarques plaignantes.

Le refuge Meurling a causé une surprise à plusieurs. "Il est unique en son genre", se plait à dire M. Albert Chevalier. En effet, le refuge Meurling renferme toutes les améliorations les plus modernes et c'est certainement l'un des plus beaux du continent.

Ceux qui iront y demander asile entreront par une porte latérale donnant sur une salle où se tiendra constamment un médecin qui examinera chacun des nouveaux venus; s'il est accepté, après les formalités d'usage, il sera conduit dans une vaste salle où il lui sera remis deux numéros insignes, il en pendra un à son cou et attachera l'autre à ses habits; il se débarrassera, ses vêtements seront désinfectés par un procédé spécial, et il subira un nouvel examen médical. Il lui sera ensuite donné une douche; une chemise de nuit, des pantoufles lui seront fournies et, dans un vaste réfectoire, bien éclairé et pouvant accommoder environ 500 personnes, un lunch substantiel lui sera servi.

Les dortoirs occupent entièrement les deuxième et troisième étages, une attention toute particulière a été donnée à ces pièces qui reçoivent la lumière des quatre façades de la bâtisse. Des lits en fer, émaillés de blanc, superposés et des plus confortables, garnissent chacun des deux dortoirs, il y a place pour environ trois cents personnes dans chacun d'eux. Un vas-

cabinet de toilette, a aussi été placé dans chacune de ces deux pièces.

Tous les planchers sont en ciment et seront lavés à grande eau toutes les matins. Des avertisseurs reliés au télégraphe d'alarme ont été installés à tous les étages de l'édifice et toutes les précautions possibles en cas de feu ont été prises.

Relevés sur le registre de l'institution les noms des visiteurs suivants: Le maire Lavallée, les commissaires Lachapelle, Ainey et Godfrey, les échevins L. A. Lapointe, Nap. Turcot, D. Macdonald et E. Prud'homme; le Rév. Père René Labelle, curé de Notre-Dame; MM. Ludger Gravel, A. Lamy, D. E. Bond, A. Fauteux, C. E. Seear, W. H. Thurston, M.D., E. Lanoue, M.D., W. H. Gruppy, Rod. Langlois, Michel Renaud, E. Thibault, John Patterson, trésorier Protestant House of Refuge; A. Filatrault, gérant du Bureau de Placement Municipal; Miss E. Bradford, University Settlement; Mme H. L. Lewis, Montreal Maternity Hospital; Miss M. Currie et Miss Eliza Barkle, Traveling Aid Young Women Christian's Association; M. C. P. McRae, Armée du Salut; M. F. M. Black, surintendant des terrains de jeux; M. H. F. Martin, Old Brewery Mission; M. N. Arcand, organisateur des charpentiers menuisiers; M. R. St-Maurice, président du local 134 de la Fraternité des charpentiers menuisiers; Mme Garabed H. Papazian, University Settlement; Mme Robert Neville, J. R. M. David Scott, Mme W. W. Ashaid, le Rév. E. M. McManus, Dr. McKenzie Forbes, MM. J. J. Trudel, M.D., Jos. Archambault, M. D., J. E. B. Normandeau, Arthur Yvon, le docteur Eugène Grenier, etc.

Le corps sera envoyé à la morgue aux fins d'autopsie et d'enquête.

RENVERSE PAR
UN TRAMWAY

UN HOMME A LA JAMBE
FRACTURÉE.

Un homme en état d'ébriété, a été renversé, hier soir, par le tramway du circuit Delorimier, 1205, sur la rue des Commissaires près de St-Sulpice.

Dès que le garde-moteur se fut aperçu de l'accident, il arrêta sa voiture et aidé du conducteur se porta au secours de l'inconnu.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut mandée et le blessé conduit à cette institution.

Les médecins ont constaté une fracture à la jambe.

CONCERT REMIS
Le concert que devait donner ce soir l'Orchestre de l'Université Laval, dans la salle des Promotions, a été remis au 23 avril. La maladie de l'un des principaux artistes au programme est la cause de ce retard.

LE POMPIER
TRUDEL
UNE PENSION A SA VEUE
ET A SES ENFANTS.

Le maire Lavallée a convoqué une assemblée du conseil municipal pour cet après-midi. Plusieurs mesures intéressantes seront discutées. Entre autres, les commissaires demanderont l'adoption d'un règlement à l'effet d'indemniser la veuve et les enfants du pompier Horace Trudel, mort dans l'exercice de ses fonctions, le 22 novembre 1913.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept ans. Elles seront incessibles et inaliénables.

Le projet de règlement recommande qu'il soit payé une pension annuelle de \$240.00 à Madame Eulalie Larose, la veuve du pompier Horace Trudel; une pension mensuelle de \$4.00 aux orphelins et de \$6.00 aux orphelines. Ceux-ci recevront un surplus mensuel de \$5.00 quand ils seront en âge de fréquenter les écoles, et celles-ci de \$3.00. Ces diverses pensions expireront quand les enfants auront atteint l'âge de dix-sept